

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITÉ
ALIMENTAIRE (MARHASA)**



**Burkina Faso
Unité, Progrès, Justice**

**Projet de Plan d'Action pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau du Burkina Faso 2016-2030**

Version provisoire validée par le Comité technique de suivi le 1^{er} octobre 2014

Sommaire

Sommaire	2
Liste des tableaux	3
Liste des figures	3
Liste des encadrés	3
Sigles et abréviations.....	3
PREFACE	6
RESUME	7
1 INTRODUCTION	9
2 BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION 2003-2015	11
2.1 Bilan	11
2.2 Forces et faiblesses du PAGIRE du Burkina Faso	12
2.3 Opportunités et menaces du PAGIRE.....	13
2.4 Actions en cours à finaliser après 2015.....	14
3 CONSENSUS MONDIAL SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU	15
4 CONTRAINTES POST OMD.....	16
5 OBJECTIF DU PLAN D’ACTION POUR LA GIRE 2016-2030	17
6 ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	18
7 ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE	19
8 PRODUITS ATTENDUS	20
9 ANCRAGE INSTITUTIONNEL.....	22
10 HYPOTHESES ET RISQUES.....	26
11 CADRE LOGIQUE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE	28
12 SUIVI/ÉVALUATION.....	39
13 CHRONOGRAMME.....	41
14 BUDGET	42
15 MODALITES DE FINANCEMENT	45
16 Liens avec les divers plans et programmes ayant des impacts sur la ressource en eau ..	47
18 ANNEXES	50
18.1 ANNEXE 1 : Fiches d’action	50
18.2 ANNEXE 2 : Eléments de coûts unitaires pour l’évaluation du budget	73
18.3 ANNEXE 3 : Actions à achever après 2015 selon le cadre BPO du PAGIRE.....	75

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des objectifs opérationnels du Plan d'Action GIRE 2016-2030	17
Tableau 2: Liste des actions du Plan d'Action GIRE 2016-2030	19
Tableau 3: Produits attendus des actions du Plan d'Action GIRE 2016-2030	20
Tableau 4 : Structures responsables de l'exécution des actions	24
Tableau 5 : Hypothèses, risques et mesures d'atténuation	26
Tableau 6 : Cadre logique et indicateurs	29
Tableau 7 : Chronogramme de réalisation des actions.....	41
Tableau 8 : Budget du Plan d'Action GIRE	43
Tableau 9 : Répartition du budget par lignes budgétaires	44
Tableau 10 : Relations entre le PAGIRE et les autres plans et programmes	47

Liste des figures

Figure 1 : Répartition du budget par lignes budgétaires.....	44
--	----

Liste des encadrés

Encadré 1 : Quelques mesures préconisées par le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable.....	15
---	----

Sigles et abréviations

ZIE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
AE	Agence de l'Eau
AEC	Agence de l'Eau des Cascades
AEG	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	Agence de l'Eau du Liptako
AEM	Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable ou Adduction en Eau potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AMBF	Association des Maires du Burkina Faso
AMVS	Autorité de la Mise en Valeur du Sourou
AN	Assemblée Nationale
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ASDI	Coopération suédoise
ASEA	Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement

AT	Assistance technique
BDSNIEau	Base de Données du Système National d'Information sur l'Eau
BPO	Budget Plan d'Action par Objectif
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCRE	Centre de Coordination des Ressources en Eau
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEMEau	Centre des Métiers de l'Eau
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CFA	Communauté financière africaine
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CISE	Comité Inter-Services sur l'Eau à l'échelle des Régions
CLE	Comité Local de l'Eau
CLSP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CNEau	Conseil National de l'Eau
CP	Comité de Pilotage
CREau	Conseil Régional de l'Eau
CREPA	Centre Régional de l'Eau Potable et de l'Assainissement
CSD	Cadre Sectoriel de Dialogue
CTE	Comité Technique de l'Eau
DANIDA	Coopération danoise
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DEIE	Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGBH	Direction Générale des Bassins Hydrographiques
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DLSO	Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en eau
DRAH	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DREAHA	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
ENI	Ecole Nationale d'Ingénierie – Bamako
FCFA	Franc CFA
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (Agence de coopération technique allemande)
GLOWA	Global Change and the Hydrological Cycle
GWP	Global Water Partnership
IEC	Information, Education, Communication
MAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MCA-BF	Millenium Challenge Account – Burkina Faso
MCC	Millenium Challenge Corporation
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finance
MOB	Maîtrise d'Ouvrage de Bagré
MOZ	Maîtrise d'ouvrage de Ziga
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADSEA	Plan d'Action d'Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PCD	Plan Communal de Développement
PDA	Plan d'Action de Développement de l'Agriculture
PDIS	Plan d'Action de Développement Intégré de la vallée de Samandéni
PFC	Protocole de Financement Commun
PM	Premier Ministère

PNE	Partenariat National de l'Eau
PNSR	Plan d'Action National du Secteur Rural
PTB	Plan de Travail et Budget
PTF	Partenaire Technique et Financier
RESO	Ressources en Eau du Sud-Ouest
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SOSUCO	Société Sucrière de la Comoé (Société Nouvelle SN-SOSUCO)
SP/CONEDD	Secrétariat Permanent du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SPE	Service de la Police de l'Eau
SSE	Système de Suivi-Evaluation
TDR	Termes de référence
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Aid
VREO	Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest
WASH	Water, Sanitation and Hygiene

PREFACE

Le Burkina Faso a entamé au cours des deux dernières décennies une approche stratégique de gestion de ses ressources en eau fondée sur le développement durable dans le but de contribuer à la recherche d'un meilleur équilibre entre les besoins croissants en eau des différents secteurs économiques et sociaux et les potentialités existantes des ressources en eau.

Les actions entreprises depuis 2001 ont permis de moderniser le cadre juridique et de créer une réelle dynamique de participation des acteurs à divers niveaux dans la gestion des ressources en eau à travers la mise en œuvre du Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE 2003-2015). Les diverses initiatives mises en œuvre ont contribué d'une part, à une restructuration profonde du secteur de l'eau à travers la création des agences de l'eau et du Conseil national de l'eau et d'autre part, à soutenir de manière concrète les actions de protection des ressources en eau et du financement de sa gestion par l'entremise de la Contribution Financière en matière d'eau.

En s'inspirant des leçons apprises de ce long parcours et pour amplifier les impacts des résultats antérieurs, je vous propose le deuxième Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau du Burkina Faso (PAGIRE 2016-2030) orienté sur le renforcement des capacités des agences de l'eau, l'amélioration de l'autofinancement du secteur de l'eau, la protection accrue des ressources en eau, la recherche d'une plus grande fiabilité de l'information sur l'eau et une meilleure intégration des droits humains dans tous les aspects du secteur de l'eau.

Le Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau à l'horizon 2030 est formulé en adéquation avec la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) de la CEDEAO, adoptée en décembre 2008 et le volet thématique « Eau et assainissement » de la Résolution des Nations Unies de juillet 2012 relative au rapport de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio +20.

Le Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau est mis en œuvre à travers trois programmes opérationnels de cinq ans dont le premier couvre la période 2016-2020. Ce phasage offre l'opportunité de réorientation des actions en fonction de questions importantes qui émergeraient au cours des quinze prochaines années.

Il est important de noter que le Plan d'Action est le fruit d'un processus participatif ayant permis aux différents acteurs représentant l'Administration publique, les usagers, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers d'apporter leurs contributions à l'identification et la description des actions. Je voudrais leur exprimer mes remerciements pour le résultat obtenu.

Enfin, j'invite tous les usagers des ressources en eau, et en particulier les différents démembrés de l'Administration publique dont les actions sont déterminantes pour la réussite du Plan d'Action, à œuvrer de concert avec le Secrétariat permanent du Plan d'action (SP/PAGIRE 2016-2030) afin de préserver durablement les ressources en eau du pays.

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques, de l'assainissement et de la Sécurité Alimentaire

RESUME

Depuis le milieu des années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans la formulation et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau adapté au contexte national. En une quinzaine d'années, de nombreuses étapes majeures ont été franchies, parmi lesquelles la préparation d'un état des lieux de ressources en eau et de leur cadre de gestion, la formulation et l'adoption de la loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et de nombreux textes d'application, la formulation et la mise en œuvre d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), la création du Conseil National de l'Eau, du Comité Technique de l'Eau, du Secrétariat Permanent du PAGIRE, des Agences de l'Eau, de Comités Locaux de l'Eau, la conception et la mise en application de la contribution financière en matière d'eau.

Quinze années, cela peut sembler long, mais cependant, franchir tant d'étapes dans ce laps de temps constitue sans aucun doute un succès. L'adoption et la mise en œuvre de la GIRE sont des éléments d'une réforme très profonde de la gestion de l'eau du pays, accompagnée par la décentralisation et les stratégies nationales de croissance, de réduction de la pauvreté, de développement durable, qui se succèdent pour s'adapter au mieux aux conditions toujours changeantes, qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou environnementales.

Toutefois, ce processus n'est pas achevé et des actions restent à mener pour continuer cette réforme et consolider la GIRE. Le présent document propose, pour la période 2016-2030, un Plan d'Action GIRE dont l'objectif global est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** ».

Dix actions sont proposées pour concourir à l'atteinte des résultats du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso 2016-2030 :

1. Police de l'eau.
2. Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).
3. Cadre institutionnel et instruments de gestion.
4. Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.
5. Système national d'information sur l'eau (SNIEau).
6. Recherche - développement dans le domaine de l'eau.
7. Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.
8. Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.
9. Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.
10. Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

Le Plan d'Action adresse donc des thématiques complémentaires : le renforcement institutionnel de l'Etat et des autres familles d'acteurs, le renforcement des capacités d'action, de l'Etat pour ses fonctions régaliennes et des autres parties prenantes pour la gestion de l'eau, avec les Agences de l'Eau comme acteurs importants du nouveau cadre institutionnel, la connaissance des ressources en eau, de leurs usages, des impacts, des risques, des actions physiques de protection et de restauration des ressources en eau et des ressources connexes, en vue de la durabilité de leur valorisation, la participation effective de toutes les catégories de parties prenantes à une gestion réellement concertée.

Le budget du Plan d'Action pour les quinze années est de 69 milliards de francs CFA, dont 25% sont à financer par l'Etat et 25 % par la contribution financière en matière d'eau. Le reste est à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso.

La part annuelle du budget représente en moyenne 4 milliards de francs, ce qui n'est vraiment pas trop élevé pour soutenir la gestion des ressources en eau qui représente un enjeu fondamental pour tous les secteurs, dans le contexte de la croissance et des impacts défavorables du changement climatique.

1 INTRODUCTION

Dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015. Formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001), le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique nationale en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Au cours des onze années qui ont suivi, le pays s'est employé à mettre en œuvre les actions du PAGIRE, avec l'appui des coopérations danoise et suédoise ainsi que de l'Union Européenne et des Etats Unis. Certaines ONG, telles que le Global Water Initiative et les coopérations décentralisées néerlandaises et françaises, ont apporté leurs contributions à la réalisation du PAGIRE. Beaucoup de résultats ont été atteints dont en particulier la création d'organes GIRE aux différents niveaux : Conseil National de l'Eau, Comité Technique de l'Eau, Agences de l'Eau, Comités Locaux de l'Eau, qui ont participé à la concrétisation de la réforme voulue par l'Etat.

Parmi les résultats importants atteints par le PAGIRE, il faut mentionner aussi l'élaboration et la mise en œuvre de textes d'application de la loi d'orientation, la mise en œuvre de la contribution financière en matière d'eau selon le principe préleveur-payeur (le principe pollueur-payeur n'étant pas encore appliqué à ce jour), le renforcement des capacités, la communication et l'information sur la GIRE. Même si des progrès sont encore à accomplir sur certains points, ces résultats démontrent l'engagement effectif du Burkina Faso dans l'opérationnalisation de la GIRE. Le Secrétariat Permanent du PAGIRE a été la cheville ouvrière de ce processus, en synergie avec les différentes directions du département en charge de l'eau et des autres départements ministériels.

Au cours de cette période, le contexte national a évolué à divers niveaux dont notamment la poursuite et le renforcement du processus de décentralisation, la formulation ou l'actualisation des stratégies nationales dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue de lutter contre la pauvreté, accélérer la croissance et concrétiser les principes du développement durable. Des réarrangements institutionnels se sont également produits et ont entraîné l'avènement d'un département ministériel consacré à l'eau et à l'assainissement en début 2013.

Sur le plan économique, le Burkina Faso est devenu un important producteur et exportateur d'or avec des perspectives qui s'amplifieront dans les années à venir. Les impacts de la production industrielle et artisanale d'or sur l'environnement dont en particulier les ressources en eau ne sont pas bien maîtrisés actuellement, ouvrant ainsi la voie à un vaste chantier à entreprendre pour la connaissance et la protection desdites ressources en eau. En outre, la promotion du développement économique s'organise à travers des pôles de croissance qui sont susceptibles de réorienter l'approche actuelle en matière de mobilisation des ressources en eau pour les divers besoins.

Sur le plan social, on enregistre le maintien du taux de croissance de la population à environ 3,1%. A ce rythme, la population atteindra 19 732 944 habitants en 2025 soit un accroissement

estimé à environ 40,8% par rapport à 2006. Cet accroissement démographique qui s'accompagne d'une réorganisation de l'occupation de l'espace représentera un des principaux défis en matière de mobilisation, de distribution des ressources en eau et de gestion des divers conflits d'usage.

Au niveau quantitatif et qualitatif des ressources en eau, certaines tendances se renforcent d'année en année dont notamment l'accroissement du comblement des cours et retenues d'eau, l'occupation des berges par les producteurs agricoles, les pollutions engendrées par l'utilisation des engrais, la disparition progressive des zones humides et des sources d'eau. En outre, les effets des variabilités et changements climatiques contribueront à la diminution des ressources en eau. Les connaissances sur le changement climatique global se sont affinées, et même si des incertitudes demeurent au niveau des conclusions issues des modèles climatiques, il n'est plus guère possible de mettre en doute la réalité de ce changement et des impacts qu'il génère sur les ressources en eau, malheureusement peu favorables pour l'Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce contexte d'une vision GIRE concrétisée, de progrès accomplis, mais de défis encore à relever, que s'inscrit la formulation du présent Plan d'Action GIRE 2016-2030. Cette formulation, objet du présent document, s'appuie sur les résultats déjà atteints, sur les activités encore à mettre en œuvre d'ici fin 2015, sur les enseignements tirés des onze années précédentes, sur les orientations stratégiques prises par le Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, de croissance accélérée, de développement durable, et sur les défis à relever en matière de gestion des ressources en eau.

2 BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2003-2015

2.1 Bilan

Sept (7) actions principales structurent le Plan d'Action GIRE et comprennent : 1) le recentrage des missions de l'État, 2) la mise en place d'un conseil national de l'eau, 3) la construction de nouveaux espaces de gestion, 4) le renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau, 5) le développement et le renforcement des ressources humaines de l'administration publique de l'État, 6) la motivation de la prise de conscience des populations et le développement et le renforcement de leurs capacités de participation, et 7) l'esquisse du futur cadre institutionnel du secteur de l'eau.

La mise en œuvre du plan devrait donner au pays les moyens de faire face de manière durable aux défis de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des populations urbaines et rurales, de la valorisation économique de l'eau, du renforcement de la capacité d'autofinancement du secteur de l'eau, du renforcement de la connaissance, de la gestion et de la protection des ressources en eau et des milieux associés.

Les évaluations réalisées dans le cadre du suivi dudit plan et de la préparation de la formulation du Plan d'Action GIRE 2016-2030 montrent que des résultats importants ont été atteints dans les sept (7) actions principales. Ces résultats portent sur la mise en place et le fonctionnement effectif des structures de concertation et de participation tels que le Conseil national de l'eau, le Comité technique de l'eau, le renforcement des ressources humaines de l'administration publique, la mise en place du Système National d'information sur l'Eau (SNIEau) à travers la réalisation de la nouvelle base du système, le suivi des ressources en eau et des ouvrages, le renforcement des réseaux hydrologique, piézométrique et climatologique.

On notera également au titre des résultats, l'installation des organes et instances des cinq (5) Agences de l'Eau, le démarrage des processus de mise en place de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) et de la police de l'eau, l'adoption de deux (2) schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et l'élaboration en cours des trois (3) autres SDAGE. A cela, s'ajoutent l'adoption des divers décrets d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et la construction et l'équipement d'un laboratoire d'analyse des eaux.

De même, un cadre permanent de concertation sur la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (CPCR-Eau) a été mis en place pour promouvoir les actions relatives à la recherche/développement. En outre, l'éveil de la prise de conscience et de la participation des agents de l'administration publique et des populations sur la gestion intégrée des ressources en eau a été entretenu par l'entremise des actions de sensibilisation, de formation et de communication.

Cependant les thèmes relatifs au renforcement des capacités d'intervention du secteur privé, aux procédures d'application des textes réglementaires, à la protection des ressources en eau, aux aspects transversaux et aux changements climatiques n'enregistrent pas de résultats significatifs.

Par ailleurs, en termes de contribution du plan GIRE à la mise en œuvre des grandes orientations nationales, on peut retenir :

Au titre des stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté, le Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) a contribué au développement d'un système robuste et efficace de fourniture de données et d'informations pertinentes aux autorités politiques sur les décisions d'aménagement des eaux, la surveillance des apports d'eau dans les retenues d'eau, ainsi que les inondations et les mesures de gestion à prendre afin d'atténuer leurs impacts. De même, il a créé les conditions permettant d'offrir aux nombreux opérateurs économiques les données et conseils utiles pour le développement des activités à forte demande en eau dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'élevage, de l'énergie et de l'eau de boisson.

Au titre de la politique environnementale, la contribution du PAGIRE se situe à trois niveaux qui sont la protection quantitative des ressources en eau à travers les actions de lutte contre le comblement des cours d'eau et retenues d'eau initiées par les Comités locaux de l'eau ; la préparation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui permettront de garantir de manière effective la préservation des milieux aquatiques et les diverses zones humides. Le troisième niveau concerne le démarrage des activités d'une police de l'eau qui permettra d'assurer la protection des ressources en eau contre les pollutions diverses.

Au titre de la politique sanitaire, la mise en place du réseau de qualité de l'eau constitue un moyen efficace de prévention des éventuelles contaminations des eaux souterraines et de surface destinées à tous les usages et en particulier l'approvisionnement en eau potable des populations.

Au titre de la politique de décentralisation, le PAGIRE a engagé un dialogue constructif entre l'Etat et les collectivités territoriales ayant abouti à la mise en place des conventions constitutives des cinq (5) agences de l'eau afin de consolider les valeurs de participation et d'appropriation des populations aux choix de développement les concernant en matière d'aménagement et de gestion des eaux. Le même esprit a présidé à la mise en place des Comités locaux de l'eau (CLE) qui sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges associant tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, usagers) intervenant dans la gestion des ressources en eau.

L'analyse selon l'approche SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) cerne les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces du PAGIRE.¹

2.2 Forces et faiblesses du PAGIRE du Burkina Faso

Les principales forces du processus de gestion intégrée des ressources en eau sont constituées par la pertinence de son objectif qui s'insère dans le cadre du développement durable ainsi que par les résultats atteints dans les domaines de l'organisation de la concertation intersectorielle, de la réglementation, de la mise en place des organismes de bassins, du renforcement du système d'information et de connaissance des ressources en eau.

De même, les forces concernent également l'autofinancement des charges de gestion des ressources en eau, l'organisation du cadre de promotion de la recherche /développement, la présence d'un minimum de ressources humaines susceptibles de réaliser les actions et le suivi-évaluation. En outre, on note une prise de conscience grandissante des populations et des décideurs sur la nécessité d'une bonne gestion des ressources en eau. Enfin, le développement de la communication entre les parties prenantes sur de nombreux thèmes liés à la gestion de

¹ Extrait du rapport de la revue à mi-parcours décembre 2013.

l'eau, et la production d'informations sur les nouveau cadre juridique et institutionnel mis en place par la GIRE sont certainement des points forts à porter au crédit du PAGIRE, même si l'expérience sur ces aspects a montré que l'effort doit être constant et de longue durée.

Les principales faiblesses comprennent l'insuffisance de la mise en exergue des questions auxquelles sont confrontées les ressources en eau et l'absence d'une approche globale de leur protection, le peu d'attention accordée à l'application de la réglementation, le manque de prise en compte régulière des besoins des secteurs d'utilisation de la ressource en eau.

D'autres faiblesses sont l'inadéquation entre les ressources mobilisées et les besoins nécessaires à la mise en œuvre des actions dans les domaines tels que la CFE, la police de l'eau, le SNIEau, la faible intégration des thématiques transversales et du changement climatique dans l'approche de mise en œuvre, la forte main mise de l'Administration publique dans les Agences de l'Eau. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, l'attention du PAGIRE pour la communication a certes été un point positif, mais le constat est que le besoin en communication et en information de toutes les parties prenantes reste grand et qu'il ne faut surtout pas le sous-estimer.

Les interactions du PAGIRE avec les différentes associations et comités installés par les autres ministères pour la gestion de l'eau des retenues d'eau, de l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel ne sont pas bien clarifiées. En outre, le positionnement des collectivités décentralisées et des structures déconcentrées des ministères dans la mise en œuvre n'est pas explicite.

2.3 Opportunités et menaces du PAGIRE.

Les principales opportunités comprennent l'importante contribution financière de l'Etat et de certains partenaires, l'adhésion de certains acteurs au principe de paiement de la Contribution financière en matière d'eau, l'intérêt des agences de bassin internationales dans l'appui au processus, les possibilités d'appui technique à travers des assistants techniques provenant de plusieurs institutions, les possibilités offertes par le processus de décentralisation.

A cela s'ajoutent l'existence de nombreuses actions de protection des ressources en eau dans certains pays pouvant servir de modèles, l'engagement du système des Nations Unies à promouvoir une gestion durable des ressources en eau et enfin la prise de conscience grandissante des institutions financières régionales et internationales de la nécessité de promouvoir une croissance verte à travers l'intégration de la dimension « environnement » dans leurs stratégies d'appui aux pays.

Il est évident qu'ici encore, la communication vis-à-vis de ces acteurs internationaux et partenaires possibles du Burkina Faso est un élément essentiel pour transformer des opportunités en interventions et appuis concrets dans le domaine de la gestion de l'eau.

Les principales menaces concernent plusieurs aspects dont le renforcement du cloisonnement institutionnel par le développement de politiques sectorielles et des programmes de mise en œuvre le plus souvent limités aux seules attributions des ministères alors que des domaines comme la gestion intégrée des ressources en eau nécessitent l'intervention de plusieurs départements ministériels. De même, l'exploitation minière artisanale et industrielle dans le pays occasionne une pollution des ressources en eau dont l'ampleur réelle est difficile à estimer à court et moyen terme.

En outre, d'autres menaces portent sur l'absence de visibilité de la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau dans les stratégies nationales de développement depuis 2000, le chevauchement des attributions entre diverses structures au sein des Ministères, la forte mobilité du personnel vers d'autres horizons, l'amenuisement de l'aide publique au développement consécutive à la crise financière mondiale, la réticence de certains groupes d'acteurs à honorer les contributions de la CFE, l'aggravation de la destruction des milieux aquatiques par suite de l'absence de la police de l'eau et une insuffisance de compréhension et de synergie entre acteurs GIRE et décentralisation.

2.4 Actions en cours à finaliser après 2015

Compte tenu de l'état des réalisations du PAGIRE 2, la mise en œuvre de certaines actions se poursuivra au-delà de 2015. Ces actions sont identifiées à l'annexe 3 et sont intégrées dans le présent Plan d'Action.

3 CONSENSUS MONDIAL SUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

La gestion globale de l'eau douce en tant que ressource limitée et vulnérable, ainsi que l'intégration des plans et des programmes sectoriels relatifs à l'eau dans le cadre des politiques économiques et sociales nationales, est une constante des résolutions et conventions adoptées par les Nations Unies depuis 1992 et relatives au développement durable. L'Agenda 21, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en son chapitre 18, consacré à la protection des ressources en eau douce et de leur qualité, identifie les domaines d'actions minimum concourant à cette gestion.

La Déclaration du Millénaire invite les Etats à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local. Prenant en considération la Déclaration du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, a inscrit dans son Plan d'application l'élaboration des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau par les Etats d'ici 2015. Certaines des mesures préconisées par le plan d'application sont présentées dans l'encadré 1.

Encadré 1 : Quelques mesures préconisées par le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable

- Faciliter l'accès à l'information et la participation, y compris celle des femmes, à tous les niveaux, à l'appui des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions ayant trait à la gestion des ressources en eau et à la mise en œuvre des projets correspondants.
- Encourager les gouvernements, avec le soutien de toutes les parties prenantes, à donner la priorité à la bonne gestion des ressources en eau et au renforcement des capacités au niveau national et, si besoin est, au niveau régional, et à libérer des ressources financières nouvelles et additionnelles et des technologies novatrices aux fins de mettre en œuvre le chapitre 18 d'Action 21.
- Renforcer les activités de prévention de la pollution de l'eau pour réduire les risques sanitaires et protéger les écosystèmes en ayant recours à des technologies qui permettent d'assurer des services d'assainissement et le traitement des eaux usées à un coût abordable, en atténuant les effets de la pollution des eaux de surface et en mettant en place, au niveau national, des systèmes de suivi et des cadres juridiques efficaces.
- Adopter des mesures de prévention et de protection afin d'encourager une utilisation de l'eau qui soit durable et de lutter contre le manque d'eau.
- Élaborer et appliquer des stratégies, plans et programmes nationaux/régionaux de gestion intégrée des bassins hydrographiques, des bassins versants et des eaux souterraines, et adopter des mesures visant à améliorer l'efficacité des infrastructures liées à l'eau pour réduire les pertes et renforcer les activités de recyclage de l'eau.
- Utiliser plus rationnellement les ressources en eau et en promouvoir l'allocation entre les différents utilisateurs d'une manière qui satisfait en priorité les besoins humains essentiels et trouver un juste équilibre entre la nécessité de préserver et de restaurer les écosystèmes et leurs fonctions, en particulier dans des environnements fragiles, et celle de répondre aux besoins des ménages, de l'industrie et de l'agriculture, notamment en préservant la qualité de l'eau propre à la consommation.

Source : Rapport du Sommet mondial pour le développement durable- Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002

S'inscrivant dans la même dynamique, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 dont les recommandations serviront de lignes directrices à la formulation du cadre post-OMD, a réaffirmé l'importance de l'intégration des

questions liées à l'eau dans la problématique du développement durable dans ces trois dimensions et appelle à améliorer nettement la mise en œuvre des plans intégrés de gestion des ressources en eau à tous les niveaux. La Conférence souligne que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable.

En conclusion, on retiendra l'existence d'un fort consensus sur la nécessité d'une meilleure gestion des ressources en eau dans le cadre du développement durable en conciliant les besoins du développement économique et social avec les potentialités existantes d'une part, et d'autre part, en considérant comme primordial la prise en compte de certains aspects thématiques (droits humains, élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable, eau potable et assainissement, énergie, tourisme, établissements humains, santé, emploi, etc.) dans les plans de gestion intégrée des ressources en eau.

4 CONTRAINTES POST OMD

Le contexte institutionnel et socioéconomique dans lequel s'opère la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau se caractérisera par un ensemble de contraintes majeures ; parmi elles, on peut citer les suivantes :

- le changement institutionnel de pilotage de la GIRE par suite des fusions ou créations de nouveaux ministères se poursuivra comme par le passé avec de nouveaux contextes parfois favorables ou défavorables à la conduite des actions ;
- la demande sociale en ouvrages de mobilisation des ressources en eau de divers types s'accroîtra de manière importante, et cela pourrait amener à remettre en cause les orientations définies dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion ;
- le boom minier se poursuivra avec le développement de nouvelles exploitations minières industrielles, artisanales, mais aussi de l'orpaillage ; cela constituera un défi majeur en termes de préservation et de suivi de la qualité des eaux au regard du potentiel énorme de pollution engendrée par lesdites activités ;
- le renforcement de l'occupation des berges des cours et retenues d'eau par les populations deviendra de plus en plus aigu dans les prochaines années et sera source de pollution agricole et d'accroissement de la sédimentation et du comblement du réseau hydrologique ;
- la disparition de la biomasse végétale par suite de l'accélération des prélèvements effectués par les populations créera de nombreux fronts d'altération qui alimenteront les cours et retenues d'eau de sédiments susceptibles de les combler ;
- l'accroissement de la demande en eau de tous les secteurs d'utilisation nécessitera une nouvelle vision en matière d'aménagement des eaux souterraines et de surface afin d'optimiser l'impact des actions ;
- les hautes teneurs en arsenic de l'eau souterraine produite dans les ouvrages de certaines zones demeureront un défi qui demandera une réponse globale de l'administration publique sur les modalités de sa gestion ;
- la diminution de l'aide publique au développement affectera le financement du secteur de l'eau et en particulier sa gestion.

Les impacts négatifs des contraintes suscitées sur les ressources naturelles, dont les ressources en eau en particulier, se traduiront par la diminution des quantités d'eau potable par suite des pollutions des aquifères et eau de surface, le renforcement des conflits d'usage entre les acteurs, la destruction des écosystèmes aquatiques par les activités agricoles, les modifications des caractéristiques physiques des cours d'eau par une aggravation de la sédimentation.

5 OBJECTIF DU PLAN D'ACTION POUR LA GIRE 2016-2030

L'objectif stratégique du Plan d'Action GIRE 2016-2030 est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** ».

Pour y parvenir, dix (10) objectifs opérationnels (OO) seront poursuivis ; ils figurent au tableau 1.

Tableau 1 : Liste des objectifs opérationnels du Plan d'Action GIRE 2016-2030

Numéro d'objectif opérationnel	Nom de l'objectif opérationnel
1	Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.
2	Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.
3	Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE
4	Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.
5	Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.
6	Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.
7	Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.
8	Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisable.
9	Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.
10	Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.

6 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les efforts en matière de développement économique et social dans les prochaines décennies seront orientés sur la quête du développement durable dont certains thèmes resteront prédominants dans les différents niveaux et instances de dialogue. Il s'agit en particulier de ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à la promotion d'une économie verte et des droits humains, à la santé, à la gouvernance environnementale, à la recherche d'une sécurité alimentaire et énergétique et l'édification d'habitats humains plus viables.

Afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif du Plan d'action GIRE 2016-2030 dans un tel cadre, et aux regards des nombreuses contraintes, les actions du Plan d'Action seront guidées par les orientations suivantes :

- engager les acteurs et toutes les parties prenantes à la réalisation des actions concrètes de protection des ressources en eau sur le terrain ;
- développer et consolider les agences de l'eau ;
- accroître les compétences de l'administration publique dans la mise en œuvre de ses fonctions régaliennes, avec une priorité donnée à la police de l'eau et à la mise en œuvre de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- rechercher l'autonomisation et la durabilité du système national d'information sur l'eau ;
- développer les interactions entre les processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et de Décentralisation ;
- poursuivre le développement de la coopération régionale et internationale ;
- intégrer les aspects genre, pauvreté, croissance, droits humains et changements climatiques dans la planification, la mise en œuvre des actions et leur suivi-évaluation dans le domaine des ressources en eau.

Les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sont proposées dans le chapitre 7 et les produits qui en sont attendus sont présentés dans le chapitre 8.

7 ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Dix actions sont proposées pour atteindre l'objectif stratégique du Plan d'Action. Etant donné qu'il s'agit d'actions vastes, chacune d'entre elle est détaillée en activités qui sont présentées dans les fiches d'action en annexe. Les actions sont inscrites au tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Liste des actions du Plan d'Action GIRE 2016-2030

ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS DES ACTIONS
ACTION 1 : Police de l'eau.	Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.
ACTION 2 : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).	Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.
ACTION 3 : Cadre institutionnel et instruments de gestion.	Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE.
ACTION 4: Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.
ACTION 5 : Système national d'information sur l'eau (SNIEau).	Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.
ACTION 6 : Recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.
ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.
ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.
ACTION 10 : Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.

8 PRODUITS ATTENDUS

Le tableau 3 résume les produits attendus par action.

Tableau 3 : Produits attendus des actions du Plan d'Action GIRE 2016-2030

ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS DES ACTIONS	PRODUITS ATTENDUS
<p>ACTION 1 : Police de l'eau.</p>	<p>Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport de capitalisation du projet pilote de la Police de l'eau disponible. 2. Mise en place effective de la Police de l'eau à l'échelle du pays. 3. Direction de la Police de l'eau créée au sein d'une direction générale. 4. Agents de la police de l'eau assermentés. 5. Service de la police de l'eau dispose des équipements requis.
<p>ACTION 2 : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).</p>	<p>Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie de recouvrement effectif de la CFE établie. 2. Textes complémentaires de la CFE adoptés. 3. Perception effective de la CFE. 4. Publication des utilisations des fonds de la CFE. 5. Mécanismes d'audit établis.
<p>ACTION 3 : Cadre institutionnel et instruments de gestion.</p>	<p>Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recueil des textes réglementaires périodiquement actualisé. 2. Missions des agences de l'eau et des structures centrales et déconcentrées du secteur de l'eau clairement établies. 3. SP/PAGIRE et CNEau renforcés dans leurs missions respectives. 4. Existence d'une structure responsable du système national d'information sur l'eau disposant d'une grande autonomie de gestion. 5. SDAGE et SAGE des agences de l'eau adoptés et mis en œuvre.
<p>ACTION 4: Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.</p>	<p>Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sièges des agences de l'eau construits. 2. Mécanismes et outils de gestion des agences adoptés et mis en œuvre. 3. Comptes rendus périodiques des résultats de la GIRE réalisés à l'intention des populations et des acteurs.

<p>ACTION 5 : Système national d'information sur l'eau (SNIEau).</p>	<p>Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Extension des réseaux de collecte de mesure réalisée. 2. Rapports quinquennaux sur l'état des ressources en eau disponibles. 3. Plan de gestion des risques du SNIEau adopté et mis œuvre. 4. Cadre régional de concertation sur les systèmes d'information sur l'eau établi et opérationnel.
<p>ACTION 6 : Recherche/ développement dans le domaine de l'eau.</p>	<p>Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de recherche développement dans le domaine l'eau établi et mis en œuvre. 2. Grands aquifères cartographiés et modélisés. 3. Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau adopté.
<p>ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.</p>	<p>Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels. 2. Plan de gestion des risques en cas de contamination à large échelle établi. 3. Assistance technique et financière fournie aux communes et aux orpailleurs traditionnels.
<p>ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.</p>	<p>Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes adopté et mis en œuvre. 2. Plan d'Action relatif à la lutte contre le comblement des plans d'eau adopté et mis en œuvre.
<p>ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.</p>	<p>Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outils de formation des parties prenantes en matière d'intégration des objectifs post OMD disponibles. 2. Capacités d'expertise technique du SP/PAGIRE et des structures sur le suivi évaluation des thématiques transversales renforcées. 3. Rapports d'évaluation de la prise en compte des aspects transversaux disponibles.
<p>ACTION 10 : Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.</p>	<p>Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie et Plan d'Action de la communication régulièrement actualisés et mis en œuvre. 2. Plaidoyer GIRE à tous les niveaux accru et intensifié.

9 ANCRAGE INSTITUTIONNEL

L'ancrage institutionnel du Plan d'Action comprend le Ministère chargé de l'eau et les structures spécifiques de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

Le Ministère chargé de l'eau est le garant institutionnel de la gestion intégrée des ressources en eau. A ce titre, il prend toutes les décisions appropriées dans les divers domaines pour réguler les usages de l'eau et assurer la protection effective des ressources en eau. L'ensemble des services et structures rattachées du Ministère est de ce fait astreint aux obligations concourant à la gestion de l'eau mises en œuvre par le Plan d'Action GIRE.

Les structures spécifiques de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau comprennent le Conseil National de l'Eau, le Comité de Pilotage et le Secrétariat Permanent du PAGIRE, le Comité Technique de l'Eau, les Agences de l'Eau y compris les Comités locaux de l'eau. Les Comités interservices sur l'eau à l'échelle des régions seront remplacés par les cadres provinciaux ou régionaux d'aménagement du territoire en fonction des sujets qui sont à examiner et cela pour assurer une implication plus large des acteurs.

Les fonctions principales de ces structures sont d'aider le Gouvernement à travers le Ministre en charge de l'eau à prendre de bonnes décisions, à appliquer de manière effective les actions tendant à la protection des ressources en eau et au financement de la gestion, à mobiliser et conscientiser l'ensemble de la société sur la nécessité d'assurer une gestion durable des ressources en eaux.

Le Conseil National de l'Eau

Le Conseil national de l'eau est un organe consultatif placé auprès du Ministre en charge de l'eau et qui apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau. Il est l'organe par excellence de la mise en œuvre de la coordination intersectorielle et de la participation des parties prenantes dans la gestion des ressources en eau. De par son objet qui est de soutenir l'action du Ministre en charge de l'eau, son positionnement institutionnel actuel est pertinent malgré les difficultés inhérentes au dialogue intersectoriel. En outre, au regard de l'envergure de l'organe et de ses missions, la nomination du président du Conseil National devrait être faite par décret.

Le Comité Technique de l'Eau (CTE)

Le Comité Technique de l'Eau est un organe de coordination administrative et d'harmonisation des politiques en matière d'eau des différents départements ministériels. Présidé par le Secrétaire Général du ministère en charge de l'eau, le CTE est utile en ce sens qu'il est l'instance de concertation interministérielle destinée à préparer les avis sur les projets de décisions à soumettre au Gouvernement. Il est cependant utile de revoir sa composition pour y intégrer le Secrétaire Permanent du PAGIRE en qualité d'observateur.

Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Permanent du PAGIRE

Le Comité de pilotage et le Secrétariat Permanent du PAGIRE ont été les acteurs décisifs de réalisation de la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso. En dépit des différents changements institutionnels, de la mobilité des parties prenantes à divers niveaux, il est indéniable que la présence de tels organes a contribué à la durabilité des actions GIRE au Burkina Faso. Ces organes devront être maintenus dans le cadre du programme GIRE 2016-2030 pour contribuer au changement et à la conscientisation des parties prenantes et consolider la

durabilité des activités développées. Le rattachement actuel du Comité de pilotage au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'eau et du SP/PAGIRE au Cabinet du même Ministère est pertinent car il permet de suivre et d'influencer les propositions d'actions émises par les structures centrales et déconcentrées dudit Ministère qui demeure l'acteur le plus important dans la gestion des ressources en eau. L'ancrage institutionnel actuel est à conserver dans la période 2016-2030.

Les Agences de l'Eau

Les Agences de l'Eau sont des groupements d'intérêt public car elles sont destinées à l'exécution d'une mission de service public qui est la mise en œuvre des orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau. La combinaison de leur autonomie de gestion avec un rattachement par tutelle, technique et financière respectivement aux départements en charge de l'eau et des finances, confère aux agences une stabilité et une relative indépendance pour mener à bien leurs missions. Les ajustements à opérer portent sur la composition des organes afin de mieux les agencer, d'y renforcer la participation des deux catégories de collectivités territoriales dans la constitution des organes des agences et l'allègement de la forte représentation des administrations publiques au sein desdits organes

Les Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Les comités de l'eau sont des organes de base au niveau local des Agences de l'Eau ; ils contribuent par leur proximité auprès des usagers à l'identification des problèmes relatifs aux usages de l'eau et à la gestion concertée de l'eau. Leur positionnement en tant qu'organes des agences leur permet de participer activement à la vie de celles-ci. Il importe cependant de s'assurer de leur bon fonctionnement avec le temps. Les relations entre les CLE et les comités d'irrigants installés par le Ministère en charge de l'agriculture devraient être éclaircies. Il en sera de même des structures de gestion de certaines retenues d'eau dont la création est envisagée pour un meilleur suivi des ouvrages.

Les structures responsables de l'exécution des actions

Le SP/PAGIRE est responsable du Plan d'Action. Il est appuyé dans la mise en œuvre par des structures d'exécution des différentes actions comme illustré dans le tableau 4.

Tableau 4 : Structures responsables de l'exécution des actions

ACTIONS	STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES
ACTION 1 : Police de l'eau.	Direction chargée de la police de l'eau au niveau central.	Direction centrale en charge des bassins. Toutes directions centrales du ministère en charge de l'eau. Agences de l'eau. Gouvernorats, provinces, mairies, Différents corps impliqués dans la police de l'eau.
ACTION 2 : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).	Agences de l'eau.	Directions Régionales en charge de l'eau. Ministères et structures étatiques concernés. Inspection générale des services des ministères de tutelle. Direction des ressources humaines du Ministère en charge de l'eau.
ACTION 3 : Cadre institutionnel et instruments de gestion.	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	Agences de l'eau. Directions régionales en charge de l'eau. Direction centrale en charge de l'application des textes juridiques. Direction centrale en charge des statistiques sectorielles. Directions des affaires financières du Ministère en charge de l'eau.
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	Agences de l'eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Direction centrale en charge des ressources humaines du MARHASA. Direction centrale en charge des ressources financières du MARHASA. Conseil national de l'eau.
ACTION 5 : Système national d'information sur l'eau (SNI Eau).	DGRE, ou la future institution en charge de la connaissance de l'eau (Direction centrale ou Agence nationale, voir les	Directions Régionales en charge de l'eau. Agences de l'eau.

	orientations stratégiques du Plan d'Action GIRE).	
ACTION 6 : Recherche/développement dans le domaine de l'eau.	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau. Agences de l'eau.
ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	Agences de l'eau.	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Autres départements ministériels Société civile.
ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	Agences de l'eau.	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Autres départements ministériels. Société civile.
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	Cellule genre du Ministère en charge de l'eau. Toutes directions du Ministère en charge de l'eau. Agences de l'eau.
ACTION 10 : Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	Agences de l'eau. Conseil national de l'eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Réseau des parlementaires. Réseaux des journalistes. Médias publics et privés.

10 HYPOTHESES ET RISQUES

La mise en œuvre du Plan d'Action GIRE 2016-2030 est soumise à plusieurs hypothèses internes et externes qui présentent des risques qu'il convient de maîtriser durant toute la période de mise en œuvre. Certains des risques sont particulièrement importants et portent sur le non-respect des SDAGE, de déficit d'appropriation de la gestion des ressources en eau par les parties prenantes, les faiblesses des capacités à régler les problèmes des ressources en eau et la faiblesse des financements. Le tableau n°5 présente l'ensemble des hypothèses, les risques et les mesures d'atténuation proposées.

Tableau 5 : Hypothèses, risques et mesures d'atténuation

Éléments	Hypothèses	Risques	Mesures d'atténuation des risques
OBJECTIF STRATEGIQUE Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.	Vision partagée de la préservation des ressources en eau entre les agences de l'eau, les populations et les autres parties prenantes. Poursuite du fort soutien du Gouvernement à la GIRE. Soutien conséquent des Partenaires techniques et financier à la GIRE.	Non adhésion des populations et des parties prenantes à la vision partagée. Faiblesse des financements du programme et des activités des agences de l'eau.	Agences de l'eau mettent en place les processus et mécanismes pour parvenir à une vision partagée. Mobilisation effective de la CFE et diversification des sources de financements (PTF, ONG, Fondation privée, Coopération décentralisée, etc.).
ACTIONS			
ACTION 1 : Police de l'eau.	Création d'une structure au niveau central chargée de la Police de l'eau.	Faible adhésion des parties prenantes.	Poursuite du plaidoyer sur les enjeux du changement.
ACTION 2 : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).	Fort engagement du ministre en charge de l'eau dans l'application de la CFE.	Faible niveau de participation des assujettis au processus de prise de décision.	Assujettis et ministères concernés participent formellement aux négociations menant à la prise de décision.
ACTION 3 : Cadre institutionnel et instruments de gestion.	Capacité du Ministère en charge de l'eau à adapter l'organisation institutionnelle et les programmes en fonction des leçons apprises des expériences de gestion du secteur.	Non capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion. Non respect des SDAGE.	Conduite périodique d'évaluation indépendante. Dialogue renforcé avec les ministères de l'agriculture, de l'environnement, de l'énergie et des mines.

Éléments	Hypothèses	Risques	Mesures d'atténuation des risques
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	Disponibilité de ressources humaines compétentes aux divers niveaux des agences de l'eau.	Contexte de travail peu propice au maintien des ressources humaines compétentes.	Adoption des meilleures pratiques de gestion des ressources humaines.
ACTION 5 : Système national d'information sur l'eau (SNIEau).	Evolution institutionnelle de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie de gestion.	Faible adhésion des parties prenantes.	Poursuite du plaidoyer sur les enjeux du changement.
ACTION 6 : Recherche développement dans le domaine de l'eau.	Disponibilité d'un plan de recherche développement dans le domaine de l'eau. Soutien financier du plan par l'État et les PTF.	Absence de soutien financier.	Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la recherche développement.
ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels.	Absence de soutien financier.	Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la protection des eaux et affectation adéquate des ressources financières de la CFE.
ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	Existence de plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes et le comblement des plans d'eau.	Absence de soutien financier et méconnaissance technique des problématiques.	Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la protection des plans eaux et affectation adéquate des ressources financières de la CFE. Formation de ressources humaines dans les meilleures pratiques.
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	Disponibilité des outils de formation des parties prenantes en matière en prise en compte de tous les objectifs post-OMD dans la gestion de l'eau.	Faiblesse des capacités dans l'élaboration des outils.	Accompagnement par des personnes ressources expérimentés dans ce domaine.

Éléments	Hypothèses	Risques	Mesures d'atténuation des risques
ACTION 10 : Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	Actualisation périodique de la stratégie et du plan de communication en fonction des effets et impacts obtenus.	Faiblesse des capacités dans la formulation et l'actualisation de la stratégie et du plan de communication.	Accompagnement par des personnes ressources expérimentés dans ce domaine.

11 CADRE LOGIQUE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le cadre logique et les indicateurs de performance relatifs aux objectifs et actions sont présentés dans le tableau 6 des pages suivantes. Ils serviront au suivi-évaluation du Plan d'Action.

Tableau 6 : Cadre logique et indicateurs

OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Répartition équitable des ressources en eau renouvelables entre tous les secteurs.	Impact.	Respect des volumes d'eau alloués à chaque catégorie d'usagers en fonction de la ressource en eau disponible.	%.	Volume d'eau prélevé par usage divisé par le volume total d'eau renouvelable*100	Inventaire. Suivi régulier.	National. Bassin hydrographique.	Structure nationale responsable du suivi des ressources en eau.	Triennale.	BD-SNIEau. Annuaire statistique du secteur de l'eau. Rapport des agences de l'eau.
<u>Indicateur 2</u> : Protection des zones humides.	Impact.	Zones humides disposant de périmètre de protection.	%	Nombre de zones humides protégées par rapport au nombre total de zones humides à protéger*100.	Inventaire. Suivi régulier.	National. Bassin hydrographique.	Agences de l'eau. Structure nationale responsable du suivi des ressources en eau.	Triennale.	Rapports d'inventaire. Rapports de suivi.

ACTION 1 : Police de l'eau									
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 : Variation des infractions.	Effet	Écart relatif d'une année à l'autre des infractions liées à la réglementation sur l'eau.	%	(Différence entre les infractions constatées à l'année n+1 et les infractions constatées à l'année n divisées par le nombre d'infractions de l'année n)*100.	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Bassin hydrographique	Services impliqués dans la police de l'eau.	Annuelle	Rapports d'activités des services. Rapports d'activités des agences de l'eau. Procès-verbaux.
Indicateur 2: Proportion de missions réalisées par les services de la Police de l'eau.	Effet.	Mesure de l'efficacité des services de la police de l'eau.	%.	(Nombre de missions réalisées par les services de la Police de l'eau divisé par le nombre total de missions de services de police de l'eau prévues)*100.	Exploitation documentaire. Suivi régulier	National Bassin hydrographique Région	Services impliqués dans la police de l'eau.	Annuelle.	Rapports d'activités des services. Procès-verbaux.

ACTION 2 : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE)									
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 : Taux de recouvrement de la CFE.	Effet.	Proportion des prévisions de recouvrement de la CFE réalisée.	%	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur le montant prévisionnel de la CFE de l'année n* 100.	Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Espace de gestion.	Agences de l'eau.	Annuelle.	État de la facturation et des encaissements.
Indicateur 2 : Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.	Effet.	Proportion de la CFE consacrée aux investissements de protection des ressources en eau.	%	(Montant des dépenses d'investissement réalisées sur fonds CFE pour la protection effective des ressources en eau de l'année n divisé par le montant total de la CFE collectée de l'année n) * 100.	Exploitation des rapports. Audit financier.	National Espace de gestion	Agences de l'eau.	Annuelle.	Rapports bilan des agences de l'eau et du SP/PAGIRE. Rapports d'audit.

ACTION 3 : Cadre institutionnel et Instruments de gestion.									
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer les capacités de pilotage de la GIRE.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 : Niveau d'application des instruments de planification dans les espaces de gestion.	Effet.	Proportion d'espace de gestion mettant en œuvre le programme pluriannuel.	%	(Nombre d'espace de gestion mettant en œuvre le programme pluriannuel divisé par le nombre total d'espace de gestion) *100.	Exploitation documentaire. Évaluation interne.	National. Espace de gestion.	Agence de l'eau.	Annuelle.	Rapports d'exécution des agences. Rapports d'évaluation.
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.									
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestions des agences de l'eau et des partenaires concernés.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1: Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau.	Effet.	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par les agences de l'eau.	%	Enquête de satisfaction.	Enquêtes.	Mission d'évaluation indépendante.	Mission d'évaluation indépendante.	Triennale.	Parties prenantes. Rapports bilan. Documents de programme-rapports. Bilan des agences de l'eau.

ACTION 5 : Système national d'information sur l'eau (SNIEau)									
OBJECTIF OPERATIONNEL : Disposer des outils fiables d'aide aux décisions dans le secteur de l'eau.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1: Niveau de satisfaction des usagers du Système national d'information sur l'eau.	Effet.	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par le Système national d'information sur l'eau.	%	Enquête de satisfaction.	Enquêtes.	National. Régional.	Mission d'évaluation Structure en charge du SNIEau.	Triennale.	Usagers du SNIEau-autres parties prenantes. Répertoire des usagers.
Indicateur 2 : Densités des réseaux de mesures fonctionnels.	Effet.	Nombre de stations de mesures fonctionnelles de chaque type (hydrométrique, piézométrique, météorologique et qualité) l par rapport à la superficie du territoire.	Ratio.	Nombre de stations de mesure fonctionnelles de chaque type divisé par la superficie du pays.	Exploitation documentaire. Évaluation	National. Bassins hydrographiques. Bassins hydrogéologiques.	Structures en charge des réseaux de mesure.	Triennale.	Rapports annuels des structures. Guide des normes internationales. Rapports d'évaluation.

ACTION 6 : Recherche développement dans le domaine de l'eau.									
OBJECTIF OPERATIONNEL : Approfondir les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1: Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Effet.	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau.	%.	Nombre d'études thématiques validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études thématiques recommandés*100.	Exploitation documentaire. Enquêtes.	National. Régional.	Structure en charge du suivi des ressources en eau. Agences de l'eau.	Triennale.	Centres de recherche. Universités. Ministères. Partenaires techniques et financiers. ONG-Bureau d'études.
Indicateur 2 : Proportion des résultats de la recherche valorisée.	Effet.	Mesure de l'exploitation des résultats de la recherche dans le domaine de l'eau.	%.	Nombre de résultats de la recherche exploités sur le nombre total de résultats de recherche existant*100.	Exploitation documentaire. Enquêtes.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Structure en charge du suivi des ressources en eau. Agences de l'eau.	Triennale.	Rapports d'enquêtes. Rapports des secteurs usagers.

ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.									
OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 : Variation des situations potentielles de pollution des ressources en eau.	Effet.	Evolution des situations potentielles de pollution des ressources en eau.	%	(Différence entre les situations potentielles de pollution des ressources en eau constatées à l'année n+1 et situations potentielles de pollution des ressources en eau constatées à l'année n divisé par le nombre situations potentielles de pollution des ressources en eau de l'année n)*100.	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau. Structure du ministère en charge de l'environnement.	Annuelle.	Centres de documentation. Rapports bilan-médias. Rapports de laboratoires d'analyses des eaux. Rapport d'évaluation.
Indicateur 2 : Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	Effet.	Mesure de l'évolution des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	%	(Nombre de sites de rejets conformes à la réglementation divisé par le nombre total de sites répertoriés)*100.	Enquêtes. Analyses de laboratoire. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau. Structure du ministère en charge de l'environnement.	Annuelle.	Rapports bilan. PV des services de la police de l'eau. Rapports d'enquête.

ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.									
OBJECTIF OPERATIONNEL : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisées.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1: Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Effet.	Mesure de l'évolution des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	%	Nombre de plans d'eau libérés des plantes envahissantes à l'année n divisé par le nombre de plan d'eau infestés à l'année n*100.	Exploitation documentaire. Enquêtes. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau.	Annuelle.	Rapports annuels des agences de l'eau. Rapports du ministère en charge de l'environnement. ONG.- Populations.
Indicateur 2 : Proportion des superficies des bassins versants des plans d'eau traités en matière de CES/DRS.	Effet	Mesure de l'évolution des superficies des bassins versants traités en matière de CES/DRS.	%.	Superficies des bassins versants des plans d'eau traités en matière de CES/DRS divisé par la superficie total des bassins versants concernés * 100.	Exploitation documentaire et enquêtes. Suivi régulier. Évaluation.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau.	Annuelle.	Rapports annuels des agences de l'eau. Rapports du ministère en charge de l'environnement. ONG Populations.

ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.									
OBJECTIF OPERATIONNEL : Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 : Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Effet.	Opinions exprimées par la société civile sur le respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Niveau d'appréciation.	Enquête d'opinion.	Enquêtes.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Mission d'évaluation.	Triennale.	Opinions de la société civile.
Indicateur 2 : Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Effet.	Niveau de participation des groupes minoritaires et vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, etc.) dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	%	(Rapport entre le nombre de représentants de groupes minoritaires /vulnérables (agences de l'eau, comités locaux de l'eau, organisations diverses) et le nombre total des membres des cadres et instances de gestion de l'eau)*100.	Exploitation documentaire Evaluation	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau, CLE.	Triennale	Comptes rendus de réunions des cadres et instances organisations. Rapport d'évaluation.

ACTION 10 : Communication et Plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.									
OBJECTIF OPERATIONNEL : Transformer les comportements, les attitudes et pratiques de la population concernant la protection et les utilisations de l'eau.									
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
Indicateur 1 : Nombre de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues dans les préfectures en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).	Effet.	Évolution des déclarations et des demandes d'autorisation effectuées par les parties prenantes.	Nbre.	Somme des déclarations et des demandes d'autorisation reçu annuellement.	Comptage. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Services régionaux en charge de l'eau.	Annuelle.	Registres et répertoires des préfectures et services habilités.
Indicateur 2 : Proportion des grandes entreprises et établissements humains mettant en œuvre l'utilisation efficiente de l'eau dans leurs activités	Effet	Mesure de l'évolution du nombre des grandes entreprises et établissements humains qui mettent en œuvre l'utilisation efficiente de l'eau.	%	Nombre d'établissements recensés mettant en œuvre l'utilisation efficiente de l'eau divisé par le nombre total de grands entreprise et d'établissements humains recensés*100.	Enquêtes. Exploitation documentaire.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau.	Triennale.	États annuels de consommation d'eau. Rapports ONEA. Rapports d'enquêtes.

12 SUIVI/ÉVALUATION

Le suivi évaluation du Plan d'Action s'insère dans un contexte national marqué par la réforme de gestion des finances publiques adoptée par les Etats membres de l'UEMOA qui instituent une nouvelle démarche de programmation des actions sous-tendue entre autres, par l'approche de gestion axée sur les résultats, la programmation budgétaire par objectif, l'adoption de politique sectorielle, etc. Ces réformes introduisent de nouveaux outils et procédures ainsi que des calendriers de préparation qui doivent être intégrés dans le suivi-évaluation du programme.

De même, la gestion intégrée des ressources en eau est un processus plus vaste que les actions prioritaires retenues dans le cadre du présent Plan d'Action et qui mérite d'être suivi et évalué afin de donner un tableau d'ensemble des progrès accomplis dans le domaine. A cette fin, le dispositif de suivi-évaluation s'intégrera dans un ensemble plus vaste qui est le suivi-évaluation de la GIRE au Burkina Faso.

Les objectifs poursuivis par le suivi-évaluation sont au nombre de quatre (4). Il s'agit de :

1. suivre la progression de l'accomplissement des activités du Plan d'Action afin d'être en mesure de prendre à temps des mesures correctives par rapport aux insuffisances ou déviations constatées ;
2. fournir des données et informations fiables et complètes pour permettre de produire à temps les plans et rapports de travail ;
3. permettre d'apprécier les performances d'ensemble du Plan d'Action dont en l'occurrence les effets et impacts ;
4. répondre à tout instant à la question de niveau d'effectivité de la GIRE au Burkina Faso (dans toutes ses dimensions) et à celle des bénéfices directs et indirects induits sur le développement.

Le système de suivi-évaluation sera organisé en quatre composantes comprenant :

1. Les acteurs impliqués dans le suivi-évaluation et les attentes.
Les différents acteurs se situent au sein du Cabinet et du Secrétariat Général du ministère de tutelle, de l'unité de gestion du programme, des Agences de l'Eau, des directions centrales et déconcentrées, des partenaires techniques et financiers. Chacun a besoin à un certain moment des données et informations sur le Plan d'Action afin de remplir correctement ses fonctions ou de proposer des ajustements éventuels.
2. Les procédures et outils de programmation et de suivi.
Les procédures et outils de programmation seront établis de concert avec les structures d'exécution afin de permettre à l'unité de gestion de respecter les échéances imposées par les procédures d'élaboration du budget ministériel, les conventions de financement, la tenue des réunions du comité de pilotage et autres décisions nouvelles. Les procédures de collecte et de traitement des données auprès des acteurs seront définies. En outre, les relations de travail avec les structures d'exécution devront être formalisées.
3. Les procédures et outils de compte rendu, de production des rapports techniques et financiers.

La production des divers rapports en temps utile est un signe de l'efficacité de la gestion du programme. Dans ce cadre les divers rapports ou comptes rendus seront identifiés et leurs supports définis, de même que leur processus d'élaboration et de diffusion. L'organisation des réunions internes de suivi et de celles du comité de pilotage sera précisée à ce niveau.

4. Les types et critères d'évaluation du Plan d'Action de la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso.

Les différents types d'évaluation qui seront réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action comprennent les revues annuelles, les évaluations à mi-parcours, les évaluations finales de chaque phase et les évaluations ex-post. Les termes de références de chaque évaluation seront rédigés par le Secrétariat permanent du programme.

Un manuel de suivi-évaluation du Plan d'Action précisant les différents points ci-dessus indiqués sera élaboré au démarrage afin d'intégrer les instructions nouvelles prises au niveau ministériel ou national concernant la période post 2015.

13 CHRONOGRAMME

Le chronogramme suivant donne une indication des périodes de réalisation des actions du Plan d'Action. Chaque action étant réalisée à travers un grand nombre d'activités, un tel chronogramme ne saurait être très détaillé pour une durée de 15 années. Le document de programme opérationnel du Plan d'Action pour la première tranche 2016-2020 présentera plus en détail le chronogramme des activités pendant cette période.

Tableau 7 : Chronogramme de réalisation des actions

Plan d'Action GIRE 2016-2030				
Planning				
(Quadrillé : action intensive / pointillé : action de routine, suivi)				
N°	Action	2016-2020	2021-2025	2026-2030
1.	Police de l'eau	Quadrillé	Pointillé	Pointillé
2.	Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE)	Quadrillé	Quadrillé	Quadrillé
3.	Cadre institutionnel et instruments de gestion	Quadrillé	Quadrillé	Pointillé
4.	Renforcement des capacités des Agences de l'Eau et des autres parties prenantes	Quadrillé	Pointillé	Pointillé
5.	Système national d'information sur l'eau (SNIEau)	Quadrillé	Pointillé	Pointillé
6.	Recherche développement dans le domaine de l'eau	Quadrillé	Quadrillé	Quadrillé
7.	Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	Quadrillé	Quadrillé	Quadrillé
8.	Protection des plans d'eau contre l'envasement et les végétaux aquatiques envahissants	Quadrillé	Quadrillé	Quadrillé
9.	Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	Quadrillé	Quadrillé	Quadrillé
10.	Communication et Plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	Quadrillé	Quadrillé	Quadrillé

14 BUDGET

Le tableau 8 présente le budget du Plan d'Action GIRE 2016-2030, en francs CFA.

Le budget total du Plan d'Action pour les quinze années se chiffre à 69,0 milliards de francs CFA.

Le budget de la première tranche 2016-2020 se chiffre à 26,9 milliards de francs CFA.

Les trois dernières colonnes du tableau proposent la répartition de ce budget entre l'Etat, la contribution de la CFE et les partenaires financiers du Burkina Faso. Ce point est discuté dans le chapitre suivant consacré aux modalités de financement du programme.

Le tableau 7 et la Figure 1 présentent la répartition des coûts consolidée selon les différentes lignes budgétaires des fiches d'action.

L'annexe 2 présente les éléments de coûts unitaires qui ont été utilisés pour l'évaluation du budget.

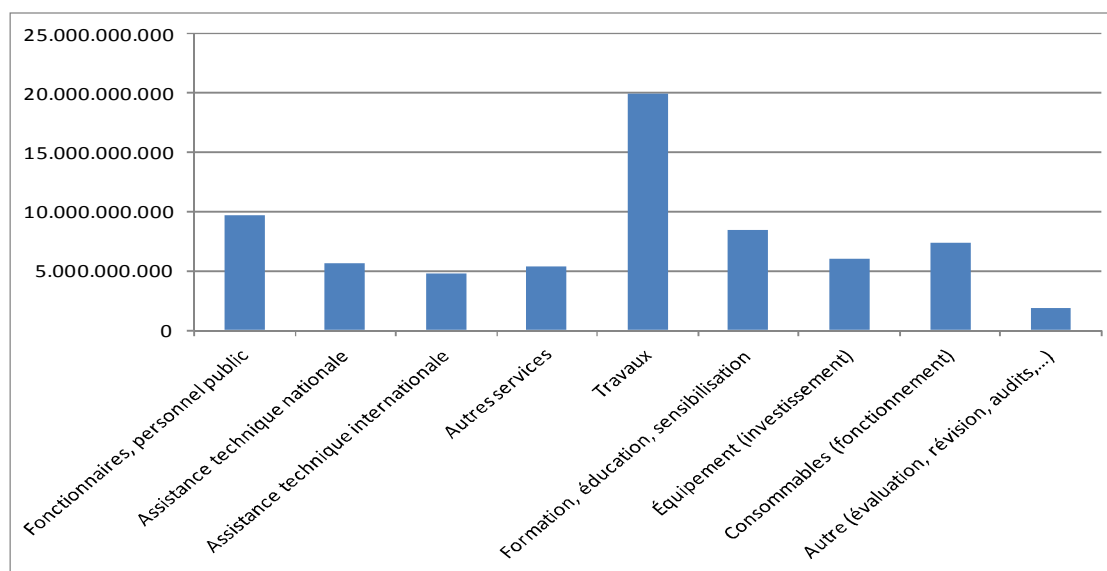
Tableau 8 : Budget du Plan d'Action GIRE

Programme GIRE 2016-2030								
Budget en millions de francs CFA								
N°	Action	2016-2020	2021-2025	2026-2030	TOTAL	dont contributions attendues :		
						Etat	CFE	PTF
1	Police de l'eau	1.950	500	500	2.950	1.200	500	1.250
2	Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).	1.665	700	700	3.065	1.500	1.000	565
3	Cadre institutionnel et des instruments de gestion.	7.375	3.900	3.900	15.175	5.400	2.800	6.975
4	Renforcement des capacités des Agences de l'Eau et des autres parties prenantes	4.200	3.600	2.690	10.490	2.300	1.400	6.790
5	Système national d'information sur l'eau (SNI Eau)	4.000	3.000	2.730	9.730	2.000	2.000	5.730
6	Recherche développement dans le domaine de l'eau	1.100	1.000	1.000	3.100	800	750	1.550
7	Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	3.000	4.000	4.550	11.550	900	4.000	6.650
8	pprotection des plans d'eau contre l'envasement et les végétaux aquatiques envahissants.	2.500	4.000	3.450	9.950	500	2.500	6.950
9	Intégration des aspects transversaux et des autres secteurs usagers dans la gestion de l'eau.	545	545	545	1.635	300	0	1.335
10	Communication et du plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	574	400	400	1.374	400	500	474
	TOTAL	26.909	21.645	20.465	69.019	15.300	15.450	38.269

Tableau 9 : Répartition du budget par lignes budgétaires

<i>Lignes budgétaires</i>	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	Action 7	Action 8	Action 9	Action 10
Fonctionnaires, personnel public	540.000.000	900.000.000	3.100.000.000	1.500.000.000	2.000.000.000	500.000.000	500.000.000	500.000.000	51.000.000	50.000.000
Assistance technique nationale	1.000.000.000	133.000.000	1.450.000.000	300.000.000	570.000.000	1.000.000.000	500.000.000	500.000.000	84.000.000	84.000.000
Assistance technique internationale	40.000.000	80.000.000	1.925.000.000	300.000.000	1.500.000.000	500.000.000	200.000.000	250.000.000	0	0
Autres services	0	362.000.000	2.000.000.000	500.000.000	2.000.000.000	0	0	0	240.000.000	240.000.000
Travaux	0	0	2.000.000.000	500.000.000	0	0	10.000.000.000	7.500.000.000	0	0
Formation, éducation, sensibilisation	0	240.000.000	800.000.000	2.990.000.000	700.000.000	500.000.000	250.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	1000000000
Équipement (investissement)	90.000.000	10.000.000	500.000.000	3.150.000.000	2.060.000.000	250.000.000	0	0	0	0
Consommables (fonctionnement)	0	1.500.000.000	3.300.000.000	1.250.000.000	750.000.000	250.000.000	50.000.000	100.000.000	210.000.000	0
Autre (évaluation, révision, audits,...)	1.280.000.000	40.000.000	100.000.000	0	150.000.000	100.000.000	50.000.000	100.000.000	50.000.000	0
TOTAL	2.950.000.000	3.065.000.000	15.175.000.000	10.490.000.000	9.730.000.000	3.100.000.000	11.550.000.000	9.950.000.000	1.635.000.000	1.374.000.000

Figure 1 : Répartition du budget par lignes budgétaires



15 MODALITES DE FINANCEMENT

Comme il a été mentionné au niveau des risques liés à l'exécution du Plan d'Action GIRE 2016-2030, les appuis techniques et financiers de deux des trois principaux partenaires (ASDI et le MCC) s'achèvent en 2014. On note qu'à ce stade, peu de partenaires ont manifesté leur intention pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan d'Action GIRE.

La contribution financière en matière d'eau a commencé à être appliquée dans les secteurs de l'eau potable (l'ONEA), le secteur minier et, dans une moindre mesure, dans le secteur des BTP. On peut s'attendre à ce que, la CFE continue à être étendue à d'autres secteurs avec la mise en place des cinq Agences de l'Eau, au moins sur la base du principe préleveur --payeur. La mise en application du principe pollueur payeur demande encore une adaptation du cadre juridique et réglementaire (textes d'application) et un instrument fiable de mesure des pollutions (laboratoires et campagnes de prélèvements d'eau).

Dans l'immédiat, et dans les prochaines années, il ne faut pas s'attendre à ce que la CFE puisse financer entièrement le fonctionnement des Agences de l'Eau et plusieurs actions de protection et de restauration des ressources en eau.

Bien que la collecte effective de fonds à travers la CFE soit un signal positif, le financement de la GIRE devra encore être soutenu pendant plusieurs années par une contribution de l'Etat et l'appui de partenaires financiers du Burkina Faso.

Les éléments d'évaluation des contributions financières estimées sont les suivants :

- L'Etat contribue chaque année pour un milliard de francs CFA au budget du Plan d'Action, soit un total de 15 milliards pour 2016-2030, ce qui représente environ 21% du budget total. Il faut noter qu'une partie de ce montant, environ la moitié, est constitué de la contribution de l'Etat aux salaires des agents des différentes institutions concernées par la mise en œuvre des actions, aux investissements physiques et que cette partie sera mobilisée de toute façon. Il semble tout à fait raisonnable et réaliste que le Gouvernement s'engage à mobiliser annuellement au moins un milliard de francs CFA pour cet aspect hautement stratégique de la gestion de ses ressources en eau ; et cela surtout dans le contexte déjà décrit de tension toujours plus difficile entre des demandes en augmentation et des ressources en eau dont la diminution redoutée pour les prochaines décennies est déjà perceptible. La contribution de l'Etat pourrait être envisagée à moyen terme sous forme de subvention directe aux agences comme il est stipulé dans les conventions constitutives de celles-ci.
- La CFE pourra mobiliser et affecter à la mise en œuvre du Plan d'Action GIRE un montant moyen d'un milliard de francs CFA par an, soit encore 21% du budget du Plan d'Action. A ce sujet, il faut noter que :
 - Les actions du Plan d'Action rassemblent pratiquement tout ce qui doit être financé grâce à la CFE : fonctionnement des organes GIRE, actions de protection et de restauration des ressources en eau, prévention et gestion des conflits, participation de tous les acteurs, contribution à la connaissance des ressources en eau, et si possible d'autres investissements liés à la mobilisation et la valorisation de l'eau dans les bassins. Il est donc normal et cohérent de prévoir que la quasi totalité de la CFE soit affectée au financement du Plan d'Action GIRE 2016-2030.

- De nos jours, les ressources financières mobilisées la CFE sont inférieures à un milliard de CFA par an. Mais considérer la possibilité d'une contribution moyenne de la CFE d'un milliard par an pendant la durée du Plan d'Action semble réaliste, et même sans doute trop prudent : une étude² finalisée en janvier 2013 montre que la CFE peut produire à long terme (2025) 7,5 milliards de CFA annuellement rien que pour les deux espaces de gestion des Cascades et du Mouhoun, et sans pour autant constituer une menace économique pour les producteurs des différents secteurs. Il faut s'attendre à ce que la performance de la CFE soit insuffisante par rapport à l'attente moyenne dans la première tranche du Programme opérationnel (2016-2020), mais pour les deux autres tranches, la CFE doit pouvoir jouer, au minimum, le rôle de financement tel que proposé.
- En ce qui concerne l'appui des partenaires techniques et financiers, il peut être envisagé selon les trois modalités habituelles qui sont un appui budgétaire sectoriel ciblé aux agences, des paniers communs de financement, de l'aide projet sous la responsabilité de l'Etat ou fournie directement aux agences de l'eau à travers des conventions de financement. A titre d'exemple, le PAGIRE précédent a été financé par un panier commun et l'Agence de l'Eau du Nakanbé a reçu de l'aide projet de la part d'agences française et néerlandaise. Si les Agences de l'Eau parviennent par leur existence et leurs résultats à donner confiance aux partenaires extérieurs, on peut s'attendre à ce que ce genre d'appui devienne plus fréquent. Mais il appartient aussi pour cela aux Agences de l'Eau, avec l'appui du SP/PAGIRE, de faire des campagnes actives d'autopromotion à l'attention des partenaires potentiels.

Comme cela a été rappelé en relation avec la troisième action du Plan D'action, un rôle essentiel du SP/PAGIRE pour la période 2016-2030 doit être l'identification de mécanismes de financement adaptés aux contributeurs potentiels identifiés (Appui budgétaire sectoriel ciblé, panier commun, appui projet, etc.) et à leurs règles et procédures ainsi qu'aux différents niveaux de mise en œuvre de la GIRE (Agences de l'Eau, structures centrales, collectivités territoriales, etc.).

De façon générale, les procédures de financement direct par un ou plusieurs des partenaires du Burkina Faso sont à recommander car elles contribueront à améliorer la visibilité sur l'affectation des fonds. Le financement direct doit être fait à travers un panier commun, surtout dans le cas où plusieurs partenaires différents contribuent au financement du Plan d'Action GIRE pour faciliter la cohérence et la complémentarité des appuis. Cette approche permet à l'Etat de s'approprier la gestion du financement, à travers le SP/PAGIRE, structure la mieux positionnée pour cela. Dans ce cas, un protocole de financement commun devrait être établi entre le SP/PAGIRE, le Ministère des finances et les Agences de l'Eau pour définir des modalités de mobilisation et gestion des diverses contributions (Etat, CFE, Aide des partenaires techniques et financiers).

Une autre approche pourrait consister en un appui budgétaire sectoriel ciblé aux agences. Cette approche est moins favorable dans le sens où tout doit être fait pour éviter d'assimiler la GIRE à un « secteur ». De même, cette modalité de financement n'est pas à recommander car elle ne garantit pas que les financements mobilisés seront réellement affectés à moyen et long termes aux besoins spécifiques du Plan d'Action. Elle offre également peu de visibilité et de garantie du bon ciblage du financement.

² Rapport sur le système de financement à long terme des agences de l'eau du Mouhoun et des Cascades, MCA

Enfin, à défaut du financement à travers un panier commun, l'aide projet pourrait être envisagé mais en respectant le contenu et l'esprit du présent Plan d'Action.

Dans la stratégie de financement du Plan d'Action, il serait utile de tenir une table ronde des bailleurs de fonds comme cela avait été fait par le Gouvernement juste après l'adoption du PAGIRE—2003-2015 Plan d'Action.

16 Liens avec les divers plans et programmes ayant des impacts sur la ressource en eau

Dans le contexte du nouveau cadre de définition et de mise en œuvre des politiques sectorielles, divers programmes seront définis et concerneront certains aspects liés à la gestion des ressources en eau. Dans le même ordre, plusieurs décisions et initiatives seront prises au niveau régional et international qui concerneront les ressources en eau. Le Plan d'Action GIRE étant de nature transversale, des synergies devront être établies avec lesdits programmes. En particulier, le SP/PAGIRE et les agences de l'eau devront s'impliquer dans la définition ou la conduite des programmes et initiatives présentés dans le tableau n°10 ci-après.

Tableau 10 : Relations entre le PAGIRE et les autres plans et programmes

Domaines des programmes	Localisation	Nature des liens et synergies
Approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain.	Ministère en charge de l'eau.	Modalités de transfert des eaux entre bassins et entre localités. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Pollution des nappes par les activités industrielles et minières. Réseaux de collecte des données.
Aménagements hydrauliques.	Ministère en charge de l'eau.	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Organes de gestion des retenues d'eau importantes. Règlement interne sur l'approbation des études d'impact par le ministère en charge de l'eau. Redevances eau.

Domaines des programmes	Localisation	Nature des liens et synergies
Eaux usées et excréta.	Ministère en charge de l'eau.	Atténuation des effets des ouvrages et eaux usées sur l'environnement en général. Autorisation de création des sites de dépotage et lagunage en liens avec les réservoirs d'eau.
Gouvernance du secteur eau et aménagements hydrauliques.	Ministère en charge de l'eau.	Application des règlements. Contrôle et audits de l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines. Suivi-évaluation des programmes.
Energie électrique.	Ministère en charge de l'énergie.	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Autorisations de construction des ouvrages par les pays limitrophes. Gestion des ouvrages.
Agriculture irriguée.	Ministère en charge de l'agriculture.	Application des règlements sur les IOTA Redevances eau. Liens entre les structures de gestion de l'eau et les CLE.
Développement des ouvrages pastoraux.	Ministère en charge de l'élevage.	Modalités de gestion des ouvrages en relation avec les CLE. Redevances eau.
Mise en œuvre et suivi des conventions internationales sur l'environnement.	Ministère en charge de l'environnement.	Changement climatique. Protection des zones humides.
Protection des eaux et des forêts.	Ministère en charge de l'environnement.	Protection des berges des cours et retenues d'eau. Reboisement. Police de l'eau.
Développement de nouveaux organismes de bassins transfrontaliers.	CCRE/CEDEAO. Ministère en charge de l'eau.	Accompagnement de l'Agence de l'eau des Cascades dans la mise en place de l'organisme de bassin transfrontalier de la Comoé.
Directives régionales sur les ressources en eau.	CCRE/CEDEAO.	Création des infrastructures communes de mobilisation des ressources en eau entre les Etats. Redevances eau des organismes de bassins transfrontaliers.

Domaines des programmes	Localisation	Nature des liens et synergies
Politique régionale de l'eau de l'Afrique de l'Ouest.	CCRE/CEDEAO.	Réforme de la gouvernance de l'eau. Promotion de la coopération et l'intégration régionales.
Assurer un accès universel à l'eau et à l'assainissement (nouveau cadre post-OMD).	Nations Unies-Ministère en charge de l'eau.	Accélération de la mobilisation des ressources en eau pour l'AEP. Alignement des prélèvements d'eau sur les ressources en eau disponibles- Allocation des ressources en eau pour les divers secteurs d'utilisation.
Amélioration de la prise en compte des droits humains dans les programmes de développement.	Ministère en charge de la justice.	Formation des cadres du ministère en charge de l'eau-Intégration dans le système de suivi-évaluation GIRE.
Promotion de la recherche – développement et des bonnes pratiques en matière de conservation des eaux et des sols.	CNRST, IRC, INERA, ONG du secteur agricole, Université de Ouagadougou.	Promotion de la recherche. Utilisation des produits. Vulgarisation des bonnes pratiques.

18 ANNEXES

18.1 ANNEXE 1 : Fiches d'action

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.	Titre : Police de l'eau.
Action 1	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	La police de l'eau est d'une importance fondamentale pour la protection quantitative et qualitative de la ressource. Pourtant, pour de nombreuses raisons, elle n'est pas mise en œuvre. Cette situation est à l'origine de l'impunité des infractions à la législation de l'eau et source de la dégradation continue des ressources en eau. Il faut donc rendre effective la police de l'eau pour assurer la mise en œuvre de la politique et de la loi sur l'eau.
Brève description	Il s'agit de mobiliser et coordonner les efforts de toutes les administrations qui concourent à la réalisation de la police de l'eau et de donner une formation continue aux différentes administrations concernées ainsi que des appuis matériels pour l'exécution de la fonction de police de l'eau.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de capitalisation du projet pilote de la Police de l'eau disponible. - Mise en place effective de la Police de l'eau à l'échelle du pays. - Direction de la Police de l'eau créée au sein d'une direction générale. - Agents de la police de l'eau assermentés. - Service de la police de l'eau dispose des équipements requis.
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les leçons et expériences du projet pilote de police de l'eau du bassin du Mouhoun. - Exploiter à l'échelle nationale les leçons tirées de l'expérience du projet pilote du bassin du Mouhoun. - Créer et animer une direction de la police de l'eau au sein d'une direction générale du Ministère en charge de l'eau. - Identifier, former et assermenter les agents de la police de l'eau. - Doter progressivement en équipement les services et les agents chargés de la police de l'eau. - Informer, sensibiliser les membres de cadres provinciaux et régionaux d'aménagement du territoire sur la police de l'eau.
Indicateurs	- Variation des infractions- Proportion de missions réalisées par les services de la Police de l'eau.
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Régions. - Communes. - Directions régionales de l'eau. - Agences de l'Eau.

Hypothèses	- Création d'une structure au niveau central chargée de la Police de l'eau.	
Risques	- Faible adhésion des parties prenantes.	
Moyens d'exécution	Logist., scientif.	techn., Equipement pour les prélèvements de l'eau. Moyens roulants pour les contrôles et inspections. Moyens financiers d'analyse des prélèvements. Indemnités pour le personnel lors des sorties. Frais pour les réunions de coordination des polices de l'eau.
	Ressources Humaines	Recrutement/affectation d'agents assermentés pour la direction et les services de police de l'eau.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Fonctionnaires, personnel public	540.000.000
	Assistance technique nationale	1.000.000.000
	Assistance technique internationale	40.000.000
	Autres services	0
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Équipement (investissement)	90.000.000
	Consommables (fonctionnement)	0
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	
	Concertations	20.000.000
	Projet pilote	1.200.000.000
Evaluation	60.000.000	
	TOTAL	2.950.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour les prélèvements de l'eau (inclus dans la fiche d'action 3). - Moyens roulants pour les contrôles et inspections. - Moyens financiers d'analyse des prélèvements. - Indemnités pour le personnel lors des sorties. - Frais pour les réunions de coordination de la police de l'eau. 	
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau (CFE). PTF.	
Responsable de l'exécution de l'action	Direction chargée de la police de l'eau au niveau central.	
Programmation de l'action	2016-2020.	
Relations avec d'autres actions	La réussite de cette action peut être considérée comme un facteur important contribuant à la réussite des actions 4 et 5.	
Notes		

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.	Titre : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).
Action 2.	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	La Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été instituée par loi en 2009 dont l'objectif est de faire contribuer les citoyens à la gestion des ressources en eau et à leur protection dans un contexte de besoins immenses en ressources financières pour le développement du secteur de l'eau. Depuis son institution, sa mise en œuvre est timide et rencontre des problèmes d'ordre technique, de procédures et d'information du public. Il apparaît donc nécessaire de prendre les mesures utiles pour améliorer le recouvrement afin de soutenir les dispositifs de gestion.
Brève description	Il s'agit de prendre les textes réglementaires permettant l'application de la CFE, d'élaborer les manuels de procédures et de former des agents des services qui seront affectés à sa mise en œuvre. En outre, il sera important de mener des actions de formation et de sensibilisation des groupes cibles et des bénéficiaires et procéder au recouvrement effectif de la CFE.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de recouvrement effectif de la CFE établie. - Textes complémentaires de la CFE adoptés. - Perception effective de la CFE. - Publication des utilisations des fonds de la CFE. - Mécanismes d'audit établis.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre au niveau des Agences de l'Eau une stratégie de recouvrement effectif de la CFE concernant la taxe de prélèvement d'eau brute. - Prendre les décrets et arrêtés d'application sur les taux de prélèvement d'eau brute à des fins de productions agricoles, pastorales et piscicoles. - Prendre les décrets et les arrêtés d'application relatifs à la taxe de modification du régime de l'eau. - Prendre le décret et arrêtés d'application relatifs à la taxe de pollution de l'eau. - Réviser et mettre en œuvre la stratégie de recouvrement de la CFE après la prise des nouveaux textes d'application. - Mettre en place les manuels de procédures et outils portant sur le recouvrement des diverses taxes, la gestion des réclamations des assujettis et des contentieux. - Mettre en place les ressources humaines formées au niveau des agences de l'eau pour permettre le recouvrement effectif de la CFE. - Assurer un contrôle effectif du recouvrement et de l'usage des produits de la CFE par les instances compétentes. - Rendre compte régulièrement des emplois de la CFE au niveau national et des espaces de compétence des agences de l'eau. - Evaluer les recettes prévisionnelles globales de la CFE par Agence de l'Eau à chaque phase du Plan d'action.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de recouvrement de la CFE. - Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes physiques et morales assujetties à la taxe. - Agence de l'Eau et leurs agents.

	<ul style="list-style-type: none"> - Directions centrales et déconcentrées et leurs agents. - Ministère en charge de l'eau. 	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Fort engagement du ministre en charge de l'eau dans l'application de la CFE. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de participation des assujettis au processus de prise de décision. 	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	Matériel de laboratoire d'analyse des eaux. Matériel roulant et informatique des services. Sessions de formation.
	Ressources Humaines	Agents des agences et des services centraux et déconcentrés du MARHASA. Agents participants aux cadres de concertation. Assistance technique national et international.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	Coût (FCFA)
	Fonctionnaires, personnel public	900.000.000
	Assistance technique nationale	133.000.000
	Assistance technique internationale	80.000.000
	Autres services	362.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	240.000.000
	Équipement (investissement)	10.000.000
	Fonctionnement	1.500.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	40.000.000
	TOTAL	3.065.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens roulants pour les contrôles et inspections. - Moyens financiers d'analyse des prélèvements par les laboratoires. - Indemnités pour le personnel lors des sorties. - Rapports divers. 	
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau. PTF.	
Responsable de l'exécution de l'action	Agences de l'eau.	
Programmation de l'action	L'action s'exécute sur toute la durée du Plan d'Action.	
Relations avec d'autres actions	L'action 1 « police de l'eau » est complémentaire dans le sens d'apporter un appui aux procédures de contrôle des usages et des pollutions de l'eau.	
Notes		

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Améliorer les capacités de pilotage de la GIRE.	Titre : Cadre institutionnel et instruments de gestion des ressources en eau.
Action 3	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	La GIRE est un processus continu qui nécessite une adaptation progressive des textes législatifs et réglementaires et des mécanismes institutionnels en fonction du degré de sa mise en œuvre. Depuis 2005, avec successivement le PAGIRE 1 et le PAGIRE 2, de nombreux acquis ont été obtenus et de nouveaux défis sont à relever par le PAGIRE 3. D'où la nécessité d'une adaptation législative et institutionnelle. Par ailleurs, il importe de renforcer les capacités des acteurs qui animent les institutions de mise en œuvre de la GIRE pour qu'ils soient à même d'appliquer efficacement le cadre juridique et réglementaire. Il s'agit en particulier de renforcer les Agences de l'Eau pour leur permettre de fonctionner dans de bonnes conditions et de réaliser leurs missions, qui incluent notamment l'élaboration et la mise en œuvre des SDAGE et des SAGE et l'appui aux CLE.
Brève description	L'adaptation du cadre juridique consistera à compléter mais aussi à développer le cadre législatif et réglementaire en prenant en compte les évolutions aux plans national, sous régional et universel pour assurer une meilleure gestion des ressources en eau. L'adaptation du cadre institutionnel consistera à rationaliser le fonctionnement de toutes les institutions intervenant dans la GIRE (structures centrales et déconcentrées du MARHASA, ministères partenaires, Agences de l'Eau, collectivités territoriales) pour une meilleure efficacité d'intervention.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour périodiquement un recueil des textes réglementaires sur l'eau avec les commentaires et les annotations. - Vérifier l'adéquation entre les ressources financières disponibles et le coût d'applicabilité de chaque projet de texte réglementaire avant son introduction dans le circuit d'approbation. - Clarifier les missions des Agences de l'Eau et des structures centrales et régionales responsables du secteur de l'eau et de l'assainissement. - Renforcer les relations fonctionnelles entre les agences de l'eau, les collectivités territoriales et les structures déconcentrées des autres ministères. - Améliorer la représentativité des acteurs locaux dans les instances des agences de l'eau. - Renforcer la synergie d'action du Ministère en charge de l'eau avec les Ministères responsables de l'environnement, des mines, de l'agriculture et de l'industrie, etc. - Renforcer les capacités du SP/PAGIRE pour lui permettre d'assurer la coordination et la mobilisation des acteurs à tous les niveaux pour une gestion durable des ressources en eau. - Renforcer les capacités du Conseil national de l'eau dans le dialogue intersectoriel, l'évaluation des thématiques, de l'auto-saisine sur des questions stratégiques et des propositions au Gouvernement. - Apporter des appuis techniques et financiers aux agences de l'eau pour l'élaboration de leur SDAGE et SAGE ainsi que pour leur actualisation. - Assurer l'évolution institutionnelle de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie. - Renforcer la coopération régionale et internationale en matière d'eau.

	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études prospectives dans le secteur de l'eau (structures de financement interne et d'incitations à moyen et long termes, eau et croissance verte, économie de l'eau dans les usages, GIRE et sécurité alimentaire, GIRE et stratégies de lutte contre la pauvreté, GIRE et les droits humains, transferts de l'eau entre les régions, etc.). 	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des textes réglementaires périodiquement actualisé. - Missions des agences de l'eau et des structures centrales et déconcentrées du secteur de l'eau clairement établies. - SP/PAGIRE et CNEau renforcés dans leurs missions respectives. - Existence d'une structure responsable du système national d'information sur l'eau disposant d'une grande autonomie de gestion. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'application des instruments de planification dans les espaces de gestion. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	<p>L'Etat, et surtout le ministère en charge de l'eau ; les ministères associés à l'alliance stratégique. Les Agences de bassin et leurs organes. Les Collectivités territoriales. Le SP/PAGIRE.</p>	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité du Ministère en charge de l'eau à adapter l'organisation institutionnelle et les programmes en fonction des leçons apprises des expériences de gestion du secteur. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Non capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion. - Non respect des SDAGE. 	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	<p>Les moyens logistiques des services publics concernés et des Agences de l'Eau. Entreprises pour la construction des sièges des Agences.</p>
	Ressources Humaines	<p>Personnel des services publics concernés, des Agences de l'Eau et du SP/PAGIRE. Assistance technique nationale et internationale.</p>
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Coût (FCFA)	
	Fonctionnaires, personnel public	3.100.000.000
	Assistance technique nationale	1.450.000.000
	Assistance technique internationale	1.925.000.000
	Autres services (SDAGE et SAGE)	2.000.000.000
	Travaux	2.000.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	800.000.000
	Équipement (investissement)	500.000.000
	Consommables (fonctionnement)	3.300.000.000
Autre (évaluation, révision, audits,...)	100.000.000	
	TOTAL	15.175.000.000
Frais récurrents après l'action	<p>Coûts de fonctionnement des sièges des Agences. Coûts des rencontres entre les ministères (alliance stratégique).</p>	
Financement des frais récurrents	<p>Les Agences de l'Eau (à travers la CFE) pour leur fonctionnement. L'Etat pour les rencontres entre ministères.</p>	
Responsable de l'exécution de l'action	<p>Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.</p>	

Programmation de l'action	2016-2020 pour les éléments de réforme institutionnelle, 2016-2030 pour les SDAGE, les SAGE.
Relations avec d'autres actions	Cette action peut être considérée comme une action visant à consolider l'environnement habilitant déjà mis en place par le PAGIRE pour la mise en œuvre de la GIRE et favorise donc la réalisation de toutes les autres actions du Plan d'Action.
Notes	

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.	Titre : Renforcement des capacités des Agences de l'Eau et des autres parties prenantes.
Action 4	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	La qualité des ressources humaines, de leur management, des processus, de la logistique technique et scientifique, des cadres de travail et des systèmes de formation continue constituent un facteur déterminant de la réussite des actions. Dans le même ordre, la participation et l'appropriation des décisions de développement par les acteurs et parties prenantes contribuent à améliorer et légitimer les actions de la gestion intégrée des ressources en eau. L'action vise à doter les structures et les agents des diverses aptitudes utiles à la réalisation des activités à travers la recherche d'une amélioration des facteurs de réussite.
Brève description	L'action couvre les divers niveaux nécessaires au renforcement des capacités telles que les formations, les échanges avec les autres agents de divers pays, l'amélioration de la logistique en matériel divers, des cadres de travail, de l'implication plus forte des autres acteurs nationaux dans la gestion de l'eau et de la culture de redevabilité envers les citoyens.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Sièges des agences de l'eau construits. - SDAGE et SAGE des agences de l'eau adoptés. - Mécanismes et outils de gestion des agences adoptés. - Comptes rendus périodiques des résultats de la GIRE à l'intention des populations et des acteurs réalisés.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents des structures en matière de mise en œuvre et d'ajustement des dispositions législatives et réglementaires de la gestion des ressources en eau. - Renforcer l'opérationnalisation des agences de l'eau par la construction de leur siège et leur dotation en ressources financières, humaines et logistiques. - Adopter les contrats-plans entre l'Etat et les agences de l'eau. - Adopter les plans stratégiques en tant qu'outils de gestion, de programmation et de promotion des agences de l'eau. - Réaliser périodiquement des audits techniques et financiers de la gestion des ressources et des contrats plans. - Former les ressources humaines des structures centrales, déconcentrées, et des agences de l'eau dans les domaines de l'évaluation des ressources en eau, des bases de données, de la modélisation et des évaluations environnementales, sociales, économiques et gestion des risques. - Soutenir des échanges d'expérience. - Assurer la délégation de certaines activités de la GIRE à des acteurs compétents d'institutions spécialisées. - Développer une culture de compte rendu aux citoyens des activités réalisées à l'aide d'outils appropriés.
Indicateurs	- Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau.
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agents des Agences de l'Eau, des structures centrales et déconcentrées du MARHASA. - Associations.

	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des différentes administrations et des usagers. - Ministère en charge de l'eau. 		
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de ressources humaines compétentes aux divers niveaux des agences de l'eau. 		
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte de travail peu propice au maintien des ressources humaines compétentes. 		
Moyens d'exécution	Logist., scientif.	techn., Matériel technique et scientifique. Locaux. Matériel roulant et équipement de bureau. Sessions de formation et stages. Etudes.	
	Ressources Humaines	Agents de l'administration de l'eau. Agents des autres administrations. Agents de la société civile. Assistanes techniques nationale et internationale dans le domaine de la formation et du coaching.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Coût (FCFA)
	Fonctionnaires, personnel public		1.500.000.000
	Assistance technique nationale		300.000.000
	Assistance technique internationale		300.000.000
	Autres services		500.000.000
	Travaux		500.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation		2.990.000.000
	Équipement (investissement) fonctionnement		3.150.000.000 1.250.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)		0
	TOTAL		10.490.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des locaux. - Entretien du matériel. 		
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau. PTF.		
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE..		
Programmation de l'action	L'action s'exécute de façon intensive pendant les cinq premières années du Plan d'Action puis se poursuit en tâche de fonds jusque 2030.		
Relations avec d'autres actions	Cette action contribue à la réussite de toutes les autres actions du Plan d'Action à travers des meilleures capacités et moyens d'actions des parties prenantes.		
Notes			

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action	
Objectif opérationnel Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.	Titre : Système national d'information sur l'eau (SNIEau).
Action 5	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	La disponibilité des données et informations pertinentes concernant tous les aspects des ressources en eau est primordiale pour la connaissance des problèmes et la formulation des prises de décisions ainsi que l'orientation des appuis divers. De même, le suivi des données contribue à la gestion des risques liées à l'eau tant pour les populations que les secteurs d'utilisation de la flore et de la faune.
Brève description	L'action vise à assurer au pays et aux divers acteurs, une disponibilité continue des données et informations relatives aux eaux de surface, eaux souterraines, sur la qualité de l'eau et les risques divers. Elle comprendra l'extension des différents réseaux de mesure, et leur suivi effectif, le traitement et la diffusion des données et informations à destination de tous les usagers.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des réseaux de collecte de mesure réalisée. - Rapports quinquennaux sur l'état des ressources en eau disponibles. - Plan de gestion des risques du SNIEau adopté et mis œuvre. - Cadre régional de concertation sur les systèmes d'information sur l'eau établi et opérationnel.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'extension des réseaux de collecte et de mesures de données (hydrologiques, piézométriques, climatologiques, de qualité de l'eau et des ouvrages de mobilisation des eaux, comblement des plans d'eau) en prenant en compte les nouveaux systèmes de relevés à distance. - Mettre en place et suivre un réseau de suivi de qualité des eaux sur tout le territoire national avec des ceintures de suivi renforcé autour des industries minières, des sites d'orpaillage artisanal, des zones industrielles et des retenues d'eau. - Doter le laboratoire d'analyse des eaux du Ministère en charge de l'eau des ressources organisationnelles, techniques, humaines et financières pour le suivi de qualité des eaux. - Prendre en compte les conflits d'usage et les thèmes transversaux dans le système national d'information sur l'eau. - Améliorer les outils et les modalités de diffusion des données et informations. - Adopter un plan de développement et de gestion du Système national d'information sur l'eau prenant en compte les besoins des Agences de l'Eau. - Renforcer les capacités humaines, techniques, financières et logistiques des structures de mise en œuvre du Système national d'information sur l'eau. - Assurer la promotion continue du Système national d'information sur l'eau. - Publier un rapport sur l'état des ressources en eau, leurs usages, les conflits d'usage et les thèmes transversaux tous les cinq (5) ans. - Adopter un plan gestion des risques liés au système national d'information sur l'eau. - Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale en matière d'information sur l'eau.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des usagers du Système national d'information sur l'eau. - Densités des réseaux de mesures fonctionnelles.

Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Décideurs politiques à tous les niveaux. - Promoteurs d'activités économiques. - Population des communes rurales. - Etudiants et chercheurs. - Entreprises et bureaux d'études. - Institutions régionales et internationales. 		
Hypothèses	- Evolution institutionnelle la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie de gestion.		
Risques	- Faible adhésion des parties prenantes.		
Moyens d'exécution	Logist., scientif.	techn., Equipement des réseaux de mesure. Logiciels techniques. Site WEB. Bases de données. Matériel roulant et de bureau	
	Ressources Humaines	Administrateurs et gestionnaires du système. Gestionnaires des centres de documentation et d'information sur l'eau. Lecteurs. Personnel administratif. Assistance technique.	
Évaluation du budget	Lignes budgétaires		Coût (FCFA)
	Fonctionnaires, personnel public		2.000.000.000
	Assistance technique nationale		570.000.000
	Assistance technique internationale		1.500.000.000
	Autres services		2.000.000.000
	Travaux		0
	Formation, éducation, sensibilisation		700.000.000
	Équipement (investissement)		2.060.000.000
	Consommables (fonctionnement)		750.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)		150.000.000
TOTAL		9.730.000.000	
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour les prélèvements de l'eau et maintenance. - Equipements des réseaux et maintenance. - Equipement de laboratoires et maintenance. - Matériel roulant. - Equipement scientifique et technique, remplacement périodique. 		
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau. PTF.		
Responsable de l'exécution de l'action	DGRE, ou la future institution en charge de la connaissance de l'eau (Direction centrale ou Agence nationale, voir les orientations stratégiques du Plan d'Action GIRE).		
Programmation de l'action	L'action s'exécute sur toute la durée du Plan d'action avec un investissement plus important pendant les cinq premières années (appuis aux réseaux, au laboratoire, à l'exploitation des données).		

Relations avec d'autres actions	En contribuant à fournir des données plus complètes et actualisées sur l'eau, cette action contribue à la plupart des autres actions du Plan d'Action GIRE.
Notes	Le système national d'information sera étendu pour prendre en compte les données relatives aux thèmes transversaux (genre, droits humains, impacts des changements climatiques).

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action

Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.	Titre : Recherche-développement dans le domaine de l'eau.
Action 6	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	L'adaptation au changement climatique impose de conduire des recherches touchant tous les secteurs d'usage de l'eau en vue d'optimiser les usages de l'eau : produire plus avec moins d'eau, lutter contre les pertes et le gaspillage, mieux stocker l'eau disponible, etc., qu'il s'agisse de la production agricole, industrielle, énergétique, halieutiques, etc. La recherche doit aussi porter sur une meilleure connaissance des potentialités des eaux souterraines, sur leur exploitabilité à long terme, sur les modes de captage.
Brève description	L'action vise à promouvoir les recherches qui sont nécessaires pour identifier toutes les techniques, stratégies, tous les changements de comportements qui permettront d'optimiser les usages de l'eau dans tous les secteurs et de faire face aux impacts négatifs attendus du changement climatique global au Burkina Faso. Elle vise aussi à promouvoir la mise en application des conclusions de ces recherches dans les différents secteurs de production et d'usage de l'eau et à encourager les différents usagers à mettre en œuvre les nouvelles techniques ou les nouveaux comportements recommandés par la recherche.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de recherche développement dans le domaine l'eau établi. - Grands aquifères cartographiés et modélisés. - Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau adopté.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier et modéliser les grands aquifères du pays. - Réaliser les modèles de gestion des bassins versants hydrographiques. - Mettre en adéquation les prélèvements d'eau douce en regard des ressources en eau renouvelables. - Adopter un schéma national de mobilisation et transfert des eaux inter-bassins ou inter-collectivités à partir des eaux de surface et souterraines. - Assurer de manière continue la connaissance des variabilités et changements climatiques et leurs impacts sur la disponibilité des ressources en eau. - Identifier et soutenir les actions qui améliorent la résilience des usagers face aux variabilités et changements climatiques. - Développer des mécanismes de gestion et de suivi des retenues importantes d'eau de surface. - Mettre en œuvre des mesures permettant d'améliorer la capacité des retenues d'eau. - Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau par les divers secteurs - Renforcer les capacités humaines, techniques, financières et logistiques des structures concourant au développement de la recherche sur l'eau. - Capitaliser les produits, effets et impacts et les leçons d'expérience du programme. - Renforcer la coopération dans le domaine de la recherche/développement. - Réaliser un plan de recherche et développement dans le domaine de l'eau.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'études thématiques réalisée sur les ressources en eau. - Proportion des résultats de la recherche valorisée.

Groupe cible et Bénéficiaires	Les universités, les centres de recherche, les services techniques de l'eau et de l'environnement. Les grands gestionnaires de l'eau (l'ONEA, la SONABEL, gestionnaires de Bagré, Samandéni, Kompienga, la SOSUCO, etc.). Les Agences de l'Eau.	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un plan de recherche développement dans le domaine de l'eau. - Soutien financier du plan par l'État et les PTF. 	
Risques	- Absence de soutien financier.	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	Moyens scientifiques et techniques des universités et centres de recherche.
	Ressources Humaines	Personnel des universités et centres de recherche, chercheurs, enseignants. Cadres des services centraux en charge de l'eau et de l'environnement. Participation du personnel technique des grands gestionnaires de l'eau (ONEA, SONABEL, SOSUCO, etc.).
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	Coût (FCFA)
	Fonctionnaires, personnel public	500.000.000
	Assistance technique nationale	1.000.000.000
	Assistance technique internationale	500.000.000
	Autres services	0
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	500.000.000
	Équipement (investissement)	250.000.000
	Consommables (fonctionnement)	250.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	100.000.000
	TOTAL	3.100.000.000
Frais récurrents après l'action	Pas de frais particulier (suivi des impacts de l'action).	
Financement des frais récurrents	CFE à travers les Agences de l'Eau pour le suivi des impacts de l'action.	
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	
Programmation de l'action	Régulièrement pendant toute la durée du Plan d'Action Une évaluation approfondie à mi-parcours en 2023.	
Relations avec d'autres actions	Le succès de cette action a des impacts attendus sur toutes les autres actions opérationnelles du Plan d'Action.	
Notes		

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action

Objectif opérationnel : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.	Titre : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.
Action 7	
Zone concernée	Les zones urbaines, les zones industrielles, les sites miniers (industriels et zones d'orpillage), les zones de grande irrigation, les zones cotonnières.
Justification	Actuellement, les activités socioéconomiques qui génèrent de la pollution sont peu contrôlées. De rares activités concrètes sont menées pour protéger les ressources en eau de la pollution (mesures de sécurité de miniers industriels, stations d'épuration pour de rares industries, périmètres de protection pour des sources et des forages) et encore moins sont menées pour restaurer les eaux contaminées. Avec la croissance constante des besoins de la population et la poursuite probable de l'expansion des sites miniers, les risques de pollution vont s'intensifier et il devient urgent de prendre des mesures adéquates pour protéger et restaurer la qualité des eaux menacées en vue de leur exploitabilité durable, de la protection de la santé publique et de la préservation environnementale. De plus, il existe des cas de pollution naturelle des eaux (cas de l'arsenic) qui rendent certaines eaux souterraines impropres à la consommation ; des mesures doivent être prises pour minimiser l'impact de ces polluants sur la population et l'environnement.
Brève description	L'action vise à prendre des mesures concrètes pour i) agir au niveau des sources de pollution de façon à réduire les menaces qui pèsent sur la qualité des ressources en eau, ii) mettre en œuvre des mesures de protection des ressources dans les zones le plus exposées et à leur aval, iii) identifier et mettre en œuvre des actions de nature à restaurer autant que possible la qualité d'eaux contaminées par des polluants et iiiii) prévoir des dispositions à mettre en œuvre pour protéger les populations et l'environnement contre les cas de pollution qu'il n'est pas possible de réduire dans un délai acceptable.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels. - Plan de gestion des risques en cas de contamination à large échelle établi. - Assistance technique et financière fournie aux communes et aux orpailleurs traditionnels.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des périmètres de protection autour des sources pérennes, des forages à grand débit et des sites de pompage des AEP communales et des autres localités desservies. - Contrôler périodiquement l'efficacité de stations de traitement des eaux usées industrielles et minières. - Accompagner les orpailleurs traditionnels pour la mise en conformité des procédés de traitement utilisés avec la réglementation environnementale. - Appuyer les communes urbaines pour la création de stations d'épuration des eaux usées. - Evaluer périodiquement les impacts des pollutions des eaux sur l'état sanitaire de la population avec les services en charge de la santé publique. - Appuyer la création des stations de traitement des eaux usées pour les sites hospitaliers. - Adopter un plan de gestion des risques en cas de contamination à large échelle des ressources en eau d'une localité. - Appuyer la création des stations de traitement des boues de vidange.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Variation des situations potentielles de pollution des ressources en eau. - Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.

Groupe cible et Bénéficiaires	Les opérateurs miniers industriels et traditionnels, les agriculteurs, les maires, les CLE. Les populations vivant au voisinage ou à l'aval des sites menacés. Les populations vivant dans des zones dont les aquifères sont à haute teneur en arsenic ou en autre polluant d'origine naturelle. Les pêcheurs.	
Hypothèses	Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels.	
Risques	Absence de soutien financier.	
Moyens d'exécution	Logist., scientif.	Logistique des services techniques de l'eau, de l'environnement, des mines, de l'agriculture, de l'industrie. Exploitation des laboratoires d'analyse d'eau. Bureaux d'études pour définir les périmètres de protection et dimensionner les stations de traitement. Entreprises locales pour la création de périmètres de protection. Entreprises pour la création des stations de traitement.
	Ressources Humaines	Personnel des services techniques concernés, les Agences de l'Eau, les CLE.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Coût (FCFA)	
	Fonctionnaires, personnel public	500.000.000
	Assistance technique nationale	500.000.000
	Assistance technique internationale	200.000.000
	Autres services	
	Travaux	10.000.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	250.000.000
	Équipement (investissement)	Inclus dans les travaux
	Consommables (fonctionnement)	50.000.000
Autre (évaluation, révision, audits,...)	50.000.000	
	TOTAL	11.550.000.000
Frais récurrents après l'action	Gestion et maintenance des stations de traitement et d'épuration. Maintenance des périmètres de protection.	
Financement des frais récurrents	Les miniers, les industriels, les communes. L'Etat pour le fonctionnement des laboratoires et les coûts d'analyse.	
Responsable de l'exécution de l'action	Agences de l'eau.	
Programmation de l'action	Pendant toute la durée du Plan d'Action.	
Relations avec d'autres actions	On a d'abord besoin de laboratoires d'analyse d'eau fonctionnel (action 3) et d'une police de l'eau (action 1).	
Notes		

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisées.	Titre : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.
Action 8	
Zone concernée	Dans tout le pays, les zones humides touchées par la prolifération de plantes aquatiques et les cours et plans d'eau menacés par l'envasement, la sédimentation et l'accumulation de déchets solides divers.
Justification	De nombreuses dégradations environnementales ont pour conséquence le comblement du réseau hydrologique et la prolifération de plantes aquatiques envahissantes. Il s'agit notamment de la déforestation, de la dégradation des berges, des creusements dans les lits des cours d'eau (orpaillage, matériaux d'emprunt pour le BTP, sable, gravier), des activités qui augmentent l'eutrophisation de l'eau (intrants agricoles, polluants organiques urbains, pollutions d'origine animale), et du transport et de l'accumulation de déchets solides divers. Ces phénomènes qui se multiplient à cause de la pression démographique toujours croissante ont un double impact négatif : un impact sur la qualité de l'environnement (biodiversité) et un impact sur les potentialités économiques qui sont menacées : comblement des barrages, d'où pertes pour l'irrigation, la production d'énergie, la pêche ; disparition des poissons à cause des végétaux envahissants, dégradation de la qualité de l'eau, développement de maladies hydriques, etc. Il devient donc indispensable de combattre ces phénomènes d'une part pour réserver l'exploitabilité économique à long terme de ressources en eau menacées et d'autre part pour contribuer à la préservation d'un environnement acceptable (faune, flore, biodiversité) avec les services que l'environnement peut rendre aux populations.
Brève description	L'action vise à mener des campagnes de lutte d'une part contre les causes des dégradations ciblées (eutrophisation, pollutions, etc.) pour réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables, et d'autre part contre les plantes déjà présentes en les éradiquant.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes adoptés. - Plan d'action relatif à la lutte contre le comblement des plans d'eau adopté.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter les plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes. - Adopter un plan d'action visant l'atténuation du comblement des plans d'eau. - Promouvoir les bonnes pratiques de protection des plans d'eau auprès des usagers. - Vulgariser les lois et règlements relatifs à la « protection des bassins » au sein des populations à travers notamment les associations féminines.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes. - Proportion des superficies des bassins versants des plans d'eau traités en matière de CES/DRS.
Groupe cible et Bénéficiaires	<p>Les services techniques en charge de l'environnement et les Agences de l'Eau ; les communes, les CLE.</p> <p>Les populations riveraines des cours d'eau et plans d'eau menacés.</p> <p>La SONABEL (préservation du potentiel hydraulique des barrages) et les irrigants qui exploitent l'eau des barrages.</p> <p>Les pêcheurs.</p>
Hypothèses	Existence de plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes et le comblement des plans d'eau.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de soutien financier. - Méconnaissance technique des problématiques.

Moyens d'exécution	Logist., techn., scientif.	Moyens logistiques des agences et de la DEIE ou de l'institution équivalente. Entreprises pour les travaux de CES/DRS et reforestation. ONG compétentes en génie rural. Moyens scientifiques de la DEIE pour le suivi du comblement et la cartographie des zones menacées.
	Ressources Humaines	Personnel des agences, des services de l'environnement, les membres des CLE, la DEIE ou l'institution équivalente.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Coût (FCFA)	
	Fonctionnaires, personnel public	500.000.000
	Assistance technique nationale	500.000.000
	Assistance technique internationale	250.000.000
	Autres services	0
	Travaux	7.500.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	1.000.000.000
	Équipement (investissement)	Inclus dans les travaux
	Consommables (fonctionnement)	100.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	100.000.000
TOTAL		9.950.000.000
Frais récurrents après l'action	Fonctionnement du réseau de suivi du comblement. Suivi et surveillance des zones protégées (police des eaux et forêts).	
Financement des frais récurrents	Agences de l'eau.	
Responsable de l'exécution de l'action	Les Agences de l'Eau, les CLE, les communes, les services centraux et déconcentrés en charge de l'environnement et de l'eau, la DEIE ou l'institution équivalente. Appui et coordination par le SP/PAGIRE.	
Programmation de l'action	Pendant toute la durée du Plan d'Action.	
Relations avec d'autres actions	Action 1 et 6.	

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action

Objectif opérationnel : Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.	Titre : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.
Action 9	
Zone concernée	<p>Le niveau central de l'administration de l'eau. Le niveau des espaces de gestion des ressources en eau des bassins hydrographiques. Le niveau régional. Le niveau local.</p>
Justification	<p>Les hommes, les femmes ont des différents besoins en eau et de services relatifs à l'eau. Cependant, l'accès équitable de l'eau pour certaines catégories sociales en l'occurrence les femmes rurales et autres groupes vulnérables dont les pauvres, reste un défi à relever même s'il apparaît que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. L'état des lieux du PAGIRE a révélé des insuffisances en termes de prise en compte de ces catégories sociales dans le Plan d'Action de la GIRE. Pour rendre effective, la protection et la préservation des ressources en eau, il convient d'améliorer cette intégration.</p> <p>Par ailleurs, le bilan de la mise en œuvre de la GIRE jusqu'à présent a montré les difficultés qui subsistent pour une gestion intégrée véritable, c'est-à-dire pour que tous les secteurs (agriculture, élevage, pêche, industrie, mines, etc) prennent réellement en compte l'application des principes GIRE et ne considèrent plus la GIRE comme un « nouveau secteur » ou une nouvelle thématique « à côté » des autres.</p> <p>Enfin, on peut considérer comme plus logique que toutes les activités de cette action 5.1 soient dispersées et insérées dans toutes les autres actions du programme. Cependant, par expérience, cela crée le risque que ces thématiques transversales demeurent faiblement prises en compte en réalité, l'exécution de chaque action étant ciblée sur ses propres résultats souvent au détriment des aspects transversaux. Il est donc jugé préférable de consacrer une action spécifiquement à ces aspects, à charge pour le responsable de l'action (le SP/PAGIRE) de s'organiser pour que l'action et ses activités soient bien réalisées, en relation avec les autres actions du programme.</p>
Brève description	<p>Cette action vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes aient accès à l'information, soient éduqués à préserver la ressource et bénéficient des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau. Elle vise aussi à établir des liens plus clairs et plus étroits avec les approches de décentralisation, de promotion du développement durable, de lutte contre la pauvreté.</p>
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation des parties prenantes en matière d'intégration des objectifs post OMD disponibles. - Capacités d'expertise technique du SP/PAGIRE et des structures sur le suivi évaluation des thématiques transversales renforcées. - Rapports d'évaluation de la prise en compte des aspects transversaux disponibles.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les parties prenantes. - Former les parties prenantes de la GIRE à la prise en compte des droits humains dans la gestion de l'eau.

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités d'expertise technique du SP/PAGIRE et des structures de mise en œuvre sur le suivi évaluation des thématiques transversales en lien avec les ressources en eau. - Promouvoir l'implication et la participation des femmes et les autres groupes vulnérables dans toutes les étapes de planification, d'exécution et de gestion des ressources en eau. - Evaluer périodiquement la prise en compte effective des aspects transversaux et prendre les mesures correctives appropriées. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau. - Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	<p>L'équipe du SP/PAGIRE. Les structures de mise en œuvre (DGRE, DCPM, agences de l'eau, clés). Les départements ministériels. Les décideurs publics. Les collectivités territoriales. Les PTF intervenant dans le domaine de l'eau et l'assainissement, l'environnement. Les ministères de tutelles. Les autres ministères connexes. Les représentants de la sécurité, des ONG internationales et groupes thématiques de la société civile y compris les organisations faitières des régions intervenant sur les thématiques genres et GIRE. Le secteur privé. Les collectivités territoriales à tous les niveaux (national, régional, communal). Les conseillers genre et points focaux au niveau des départements ministériels.</p>	
Hypothèses	Disponibilité des outils de formation des parties prenantes en matière en prise en compte de tous les objectifs post-OMD dans la gestion de l'eau.	
Risques	Faiblesse des capacités dans l'élaboration des outils.	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	Moyens logistiques du SP/PAGIRE et des Agences de l'Eau.
	Ressources Humaines	Agents de la cellule communication du SP/PAGIRE. Assistance technique nationale. Experts genre.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	Coût (FCFA)
	Fonctionnaires, personnel public	51.000.000
	Assistance technique nationale	84.000.000
	Assistance technique internationale	0
	Autres services	240.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	1.000.000.000
	Équipement (investissement)	
	Consommables (fonctionnement)	210.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	50.000.000
	TOTAL	1.635.000.000
Frais récurrents après l'action	Néant.	

Financement des frais récurrents	Néant.
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.
Programmation de l'action	2016-2030.
Relations avec d'autres actions	Relation opérationnelle avec toutes les actions du Plan d'Action.
Notes	

Plan d'Action GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action

Objectif opérationnel : Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.	Titre : Communication et Plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.
Action 10	
Zone concernée	Le niveau central de l'administration de l'eau. Le niveau des 5 espaces de gestion des ressources en eau (bassins hydrographiques). Le niveau régional. Le niveau local.
Justification	Selon le bilan de la première phase de la GIRE, les actions d'information et de communication menées ont certes permis d'informer un grand nombre d'acteurs mais n'ont pas permis d'entraîner l'adhésion et la participation de tous les acteurs et parties prenantes au processus de mise en œuvre de la GIRE. La connaissance et la compréhension des enjeux de la GIRE passent d'abord par les structures de coordination et de mise en œuvre fortes et capables d'amener les acteurs du cadre institutionnel du PAGIRE et les usagers à intégrer la GIRE comme mode de préservation de la ressource en eau à l'horizon 2030.
Brève description	Il s'agit à travers des outils adéquats d'informer, d'éduquer et de communiquer sur la GIRE, le PAGIRE afin de renforcer l'appropriation, par les acteurs et usagers de l'eau, de la gestion du bassin. Les campagnes de sensibilisation du public et les programmes d'éducation promeuvent le soutien du public dans les actions de la GIRE et donnent plus de visibilité au PAGIRE.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie et plan d'action de la communication régulièrement actualisés et mis en œuvre. - Plaidoyer GIRE à tous les niveaux accru et intensifié.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un programme de communication et les outils adaptés aux différents publics cibles. - Promouvoir un programme de travail sur la GIRE pour le réseau des parlementaires. - Assurer la formation continue des acteurs sur la GIRE y compris les groupes socioprofessionnels et des hommes de média. - Renforcer le partenariat avec les autres services et organes de communication. - Poursuivre les campagnes d'information, de sensibilisation notamment sur les thèmes majeurs de l'actualité (Police de l'eau, la CFE, les textes, etc.). - Partager les résultats de la GIRE à travers les réseaux de communication. - Assurer le plaidoyer GIRE auprès des leaders religieux et coutumiers pour soutenir le changement de comportement et d'attitude. - Aider les grandes entreprises à intégrer la gestion rationnelle des ressources en eau dans leurs politiques environnementales et sociales. - Mener le plaidoyer pour une mobilisation accrue des ressources en faveur de la GIRE.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues dans les préfectures en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). - Proportion des grandes entreprises et établissements humains mettant en œuvre l'utilisation efficiente de l'eau dans leurs activités.
Groupe cible et Bénéficiaires	L'équipe du SP/PAGIRE. Les structures de mise en œuvre (DGRE, DCPM, Agences de l'Eau, CLE). Les départements ministériels.

	<p>Les décideurs publics. Les collectivités territoriales. Les groupes socioprofessionnels. Les médias. Les Organisations Non Gouvernementales. Leaders coutumiers et religieux. Le secteur privé. Les PTF. La population.</p>	
Hypothèses	Actualisation périodique de la stratégie et du plan de communication en fonction des effets et impacts obtenus.	
Risques	Faiblesse des capacités dans la formulation et l'actualisation de la stratégie et du plan de communication.	
Moyens d'exécution	Logist., techn., scientifique.	Matériel et support de communication (appareil photo, caméra, ordinateurs, vidéo-projecteurs, etc.). Moyens de déplacement, logistique du SP/PAGIRE et des Agences de l'Eau.
	Ressources Humaines.	Equipe de communication du SP/PAGIRE. Assistance technique nationale. Assistance technique internationale. Experts en communication.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	
	Coût (FCFA)	
	Fonctionnaires, personnel public	50.000.000
	Assistance technique nationale	84.000.000
	Assistance technique internationale	0
	Autres services	240.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	1.000.000.000
	Équipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
Autre (évaluation, révision, audits,...)	0	
	TOTAL	1.374.000.000
Frais récurrents après l'action	Néant.	
Financement des frais récurrents	Néant.	
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent du Plan d'Action GIRE.	
Programmation de l'action	2016-2030.	
Relations avec d'autres actions	Pas de relation opérationnelle avec une autre action du programme, mais les résultats de cette action ont un impact sur toutes les autres, par la nature transversale des activités et la grande diversité du public cible.	
Notes		

18.2 ANNEXE 2 : Éléments de coûts unitaires pour l'évaluation du budget

Le Tableau ci-après présente les coûts unitaires qui ont été retenus pour l'évaluation du budget du programme. Un fichier Excel à considérer comme une annexe du présent document contient la feuille de calcul avec le détail des coûts des actions, dont une synthèse figure dans chaque fiche d'action, en annexe 1.

Tableau : Éléments de coûts unitaires pour l'évaluation du budget du Plan d'Action

Désignation	Unité	Prix unitaire (CFA), base 2016
SERVICES ET INVESTISSEMENTS COURANTS		
Véhicule 4x4	unité	25.000.000
Véhicule de ville	unité	18.000.000
Frais de fonctionnement et entretien d'un véhicule	An	2.000.000
Moto	unité	1.500.000
Frais de fonctionnement et entretien d'une moto	An	300.000
Micro ordinateur avec imprimante	unité	1.500.000
Consultant international long terme	mois	12.000.000
Consultant international court terme	jour	800.000
Consultant national long terme	mois	5.000.000
Consultant national court terme	jour	400.000
Salaire cadre fonctionnaire	mois	350.000
Salaire cadre contractuel	mois	500.000
Salaire technicien fonctionnaire	mois	200.000
Salaire technicien contractuel	mois	350.000
Salaire personnel appui (comptable, secrétaire direction)	mois	200.000
Salaire chauffeurs, plantons, gardiens	mois	100.000
Organisation atelier	Par personne et par jour, tout compris (per diem, pauses café et repas, déplacement, fournitures,	50.000

	documents, location salle), coût moyen	
Session de formation	Par personne et par jour, tout compris	100.000
Frais de mission personnel national	Jour	50.000
Frais de mission en Afrique	jour	60.000
Frais de mission en Europe	jour	100.000
Transport voyage hors Afrique	Billet	1.000.000
Transport voyage en Afrique	Billet	700.000
SERVICES ET INVESTISSEMENTS SPECIALISES		
Fourniture et pose d'une station hydrométrique	unité	4.000.000
Fourniture et pose d'un pluviomètre	unité	100.000
Réalisation d'un piézomètre	unité	5.000.000
Fourniture et pose d'appareil enregistreur avec logiciel	unité	950.000
Fourniture de GPS	unité	350.000
Fourniture et pose d'une échelle limnimétrique	unité	100.000

NB : Prévoir l'actualisation des coûts de 4% l'an à partir de 2017 (niveau actuel de l'inflation)

18.3 ANNEXE 3 : Actions à achever après 2015 selon le cadre BPO du PAGIRE

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Actions</u>	<u>Observations</u>
Gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les Agences de l'Eau		
	Elaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Gourma, Liptako, Nakanbé.	Le processus d'élaboration des SDAGES du Gourma et Liptako est au stade des termes de référence et celui du Nakanbé au niveau de l'état des lieux. La période probable de leur achèvement se situe entre 2016 et 2017.
Assurer l'opérationnalisation du cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau à l'horizon 2015		
	Opérationnalisation de la Police de l'eau.	Un projet pilote est en cours d'application dans l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Mouhoun avant d'être dupliqué dans les autres agences. La démarche pourrait durer jusqu'en 2017.
	Institution et collecte effective de la CFE dans tous les bassins hydrographiques.	Les activités préalables à l'identification physique, le dialogue avec les assujettis ainsi que l'adoption des textes complémentaires ne seront pas achevées d'ici 2015 dans tous les bassins. Elles sont à poursuivre.
Assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers à travers le Système National d'Information sur l'eau		
	Développement et extension de la Base de données du SNI Eau.	L'opérationnalisation de la base de données et son déploiement dans les agences et les directions régionales en charge de l'eau se poursuivront après 2015. En particulier l'implication des Agences de l'Eau dans le fonctionnement de la base reste à définir.
	Mise en place du réseau qualité des eaux.	Les résultats de l'opération pilote dans L'Agence de l'Eau du Nakanbé devront être étendus à toutes les autres agences dans l'après 2015.

	Opérationnalisation du Laboratoire d'analyse des eaux.	Les activités à réaliser concerneront la définition du plan de développement du laboratoire, la formation du personnel sur les logiciels, l'assistance technique. Ces activités ne seront pas achevées avant 2015.
Assurer la coordination et le suivi du processus de la GIRE à travers l'opérationnalisation du SP/PAGIRE		
	Développement des ressources humaines du secteur de l'eau.	Le plan de développement des ressources humaines n'est pas encore disponible et pourrait ne pas être achevé en 2015. L'activité sera à reconduire.